

Assemblée générale du 04 novembre 2022

RECUEIL DES RAPPORTS ET ANNEXES

Rapport AG-22-01 – Documents budgétaires 2021 (approuvés par le Conseil d'administration du 25/03/21)	3
Rapport AG-22-02 – Documents budgétaires 2022 (approuvés par le Conseil d'administration du 29/03/21)	11
Rapport AG-22-03 – Point sur l'activité de IT 04 (au 05/10/22)	20
Rapport AG-22-04 – Programme d'activité prévisionnel 2022-2023	36
Annexe au rapport AG-22-01 Budget Primitif 2021	39
Annexe au rapport AG-22-02 Budget Primitif 2022	45

Agence Départementale – Ingénierie et Territoires (IT 04)

Rapports proposés à l'Assemblée générale du 04 novembre 2022

Rapport AG-22-01 – Documents budgétaires 2021 (approuvés par le Conseil d'administration du 25/03/21)

1 – Compte de gestion 2020

Conformément à la réglementation (article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil d'administration de l'Agence départementale a arrêté le Compte de gestion de l'exercice 2020, préalablement au vote du Compte Administratif correspondant.

Le compte de gestion de la paierie départementale pour cet exercice, budget principal, fait apparaître les résultats suivants :

00412 - AGENCE DEP-INGENIERIE/TERR 04
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 169,80	396 670,92	399 840,72
Titres de recettes émis (b)	1 305,00	301 300,87	302 605,87
Réductions de titres (c)		167,67	167,67
Recettes nettes (d = b - c)	1 305,00	301 133,20	302 438,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 169,80	396 670,92	399 840,72
Mandats émis (f)	1 101,42	300 813,42	301 914,84
Annulations de mandats (g)		1 849,17	1 849,17
Dépenses nettes (h = f - g)	1 101,42	298 964,25	300 065,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	203,58	2 168,95	2 372,53
(h - d) Déficit			

Ce document est tenu à votre disposition au siège de Ingénierie et Territoires 04.

2 – Compte administratif 2020

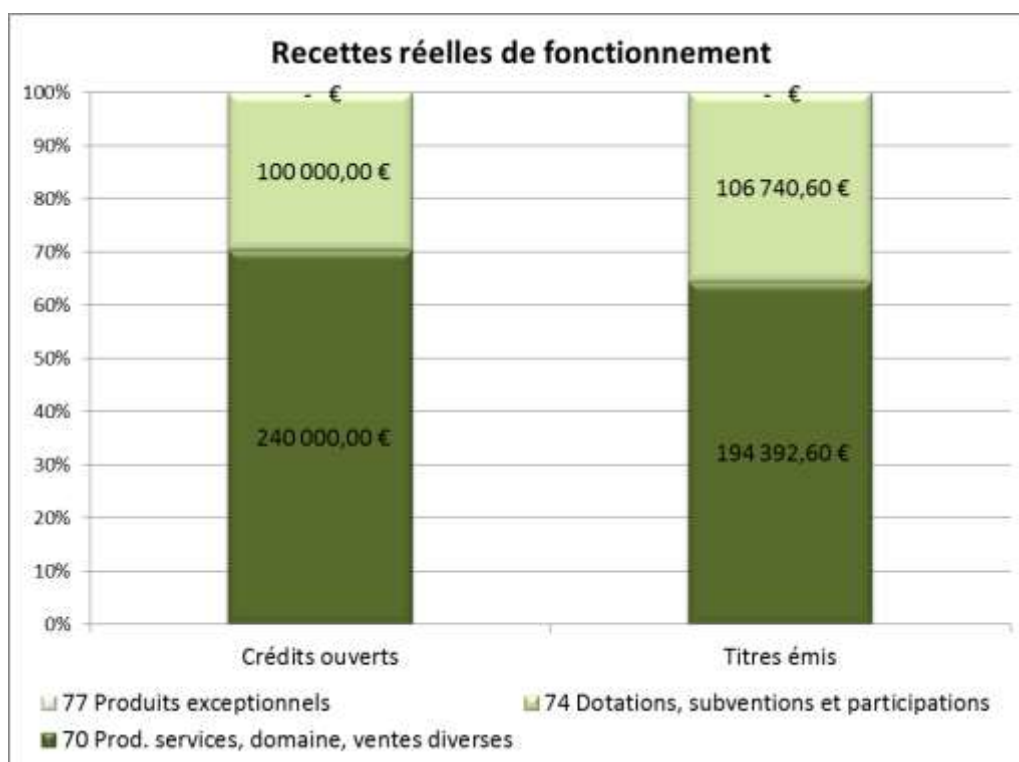
Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration de Ingénierie et Territoires 04 a arrêté le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2020. Le document qui vous est présenté traduit l'exécution du budget en dépenses et en recettes.

Malgré la crise sanitaire liée à la COVID19 et le renouvellement des exécutifs locaux, le budget 2020 a pu être exécuté de façon satisfaisante. La baisse de l'activité a été maîtrisée grâce à l'engagement des services et à la confiance des collectivités qui ont maintenu une dynamique significative malgré ce contexte.

Les autres évolutions relèvent essentiellement d'ajustements classiques de l'exécution budgétaire.

A – Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Titres émis 2019	Evol.	Crédits annulés
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	240 000,00 €	194 392,60 €	174 980,35 €	11%	45 607,40 €
74	Dotations, subventions et participations	100 000,00 €	106 740,60 €	106 709,53 €	0%	6 740,60 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	15 044,00 €		- €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	340 000,00 €	301 133,20 €	281 689,88 €	7%	38 866,80 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	- €	- €	- €		- €
	Recettes de l'exercice	340 000,00 €	301 133,20 €	281 689,88 €		38 866,80 €
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté (pour information)</i>	56 670,92 €	56 670,92 €	59 896,69 €		- €
	Total des Recettes de fonctionnement cumulées	396 670,92 €	357 804,12 €	341 586,57 €	5%	38 866,80 €



Les recettes de fonctionnement sont exclusivement issues des cotisations des adhérents (Département, Communes et structures intercommunales) et de la facturation de prestations de services auprès des adhérents.

Chap. 70 – Prod. services, domaine, ventes diverses (+11%)

Il s'agit de prestations de services avec l'émission de 128 factures pour un montant de 194 392,60 €. Cela est inférieur aux prévisions, entraînant une annulation de crédits d'environ 45 000 €, et peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- Le glissement des délais de régularisation des prestations en raison des périodes de confinement qui ont impacté l'organisation des services,
- La baisse de l'activité qui se ressent essentiellement sur la fin d'année, notamment en matière de voirie.

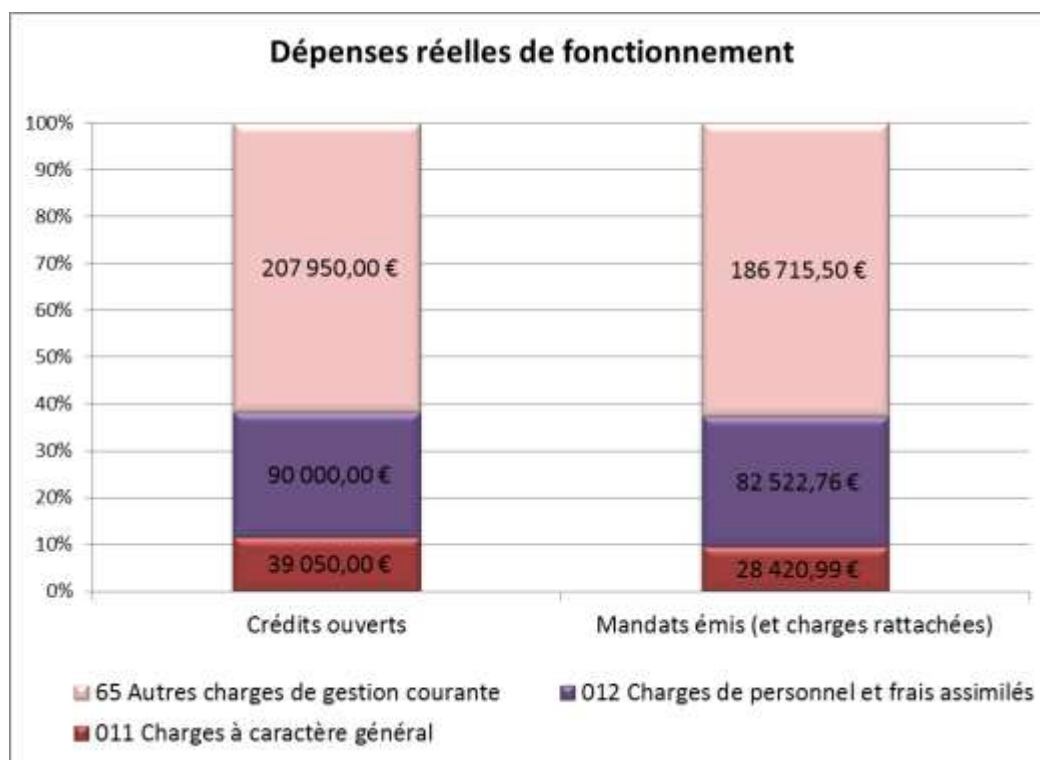
Compte tenu de la structure budgétaire de IT04, cette annulation de crédits est classique et sans impact, ce qui permet de limiter le recours aux décisions modificatives en cours d'exercice. Cette ligne de recettes permet de couvrir le remboursement des moyens mis à disposition par le Département, lui-même directement lié au niveau d'activité.

Chap. 74 – Dotations, subventions et participations (stable)

Il est constitué des cotisations des adhérents (Département, Communes et structures intercommunales) pour un montant de 106 740,60 €.

L'exécution est conforme aux prévisions, démontrant une bonne capacité de suivi des adhérents sur les démarches où seul le volet administratif est déterminant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis (et charges rattachées)	Mandats émis 2019	Evol.	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	39 050,00 €	28 420,99 €	30 396,07 €	-6%	10 629,01 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	90 000,00 €	82 522,76 €	85 651,76 €	-4%	7 477,24 €
65	Autres charges de gestion courante	207 950,00 €	186 715,50 €	181 980,00 €	3%	21 234,50 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	548,33 €	-100%	500,00 €
022	Dépenses imprévues	56 170,92 €				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	393 670,92 €	297 659,25 €	298 576,16 €	0%	96 011,67 €
023	Virement à la section d'investissement	1 695,00 €				
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 305,00 €	1 305,00 €	1 384,00 €		- €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 000,00 €	1 305,00 €	1 384,00 €		1 695,00 €
	Dépenses de l'exercice	396 670,92 €	298 964,25 €	299 960,16 €		97 706,67 €
	<i>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</i>	<i>396 670,92 €</i>	<i>298 964,25 €</i>	<i>299 960,16 €</i>	<i>0%</i>	<i>97 706,67 €</i>



Chap. 011 - Charges à caractère général (-6%)

Avec 28 420,99 € de mandats émis, elles sont essentiellement constituées de :

- La rémunération du laboratoire pour la réalisation des analyses d'eaux usées issues des prestations de type « bilan de pollution » pour près de 22 000 € (financées par les prestations correspondantes),
- Les autres dépenses (assurances, petites fournitures, impôts, formation) représentent moins de 25% de ces charges.

Les 10 000 € de crédits annulés sont dus :

- A la non réalisation des formations techniques prévues en raison de la crise sanitaire (3 600 €),
- Au décalage de facturation des primes d'assurances 2020 sur 2021 (renouvellement des contrats),
- Aux ajustements des autres lignes du chapitre.

Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés (-4%)

Il s'agit du remboursement des salaires des 2 agents mis à disposition de façon permanente pour 82 522,76 €. La diminution est due au temps partiel sur le poste de coordination administrative et technique.

Chap. 65 - Autres charges de gestion courante (+3%)

Ce chapitre correspond au remboursement de la mise à disposition des services du Département, avec 186 715,50 €. Cette ligne est directement dépendante de la vente de services du chapitre 70 vue précédemment. L'annulation de crédits d'environ 20 000 € en est le résultat.

Chap. 022 – Dépenses imprévues

L'alimentation de cette ligne s'est faite au budget supplémentaire de 2020 (début juin 2020), au moment de l'affectation du résultat 2019, en raison des incertitudes liées à la pandémie, peu après la sortie du premier confinement. Il n'a pas été utile d'utiliser cette ressource.

Les autres dépenses sont liées à des opérations d'ordre et sans réalisations pour financer la section d'investissement essentiellement (absence de recettes d'investissement).

B – Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Titres émis 2019	Evol.	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	1 305,00 €	1 305,00 €	1 383,49 €	-6%	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 695,00 €				1 695,00 €
1068	Recettes financières - Excédents de fonct, capitalisés			5 155,04 €	-100%	- €
	Recettes de l'exercice	3 000,00 €	1 305,00 €	- €		1 695,00 €
R001	<i>Solde d'exécution positif reporté (pour information)</i>	169,80 €	169,80 €	- €		
	Total des recettes d'investissement cumulées	3 169,80 €	1 474,80 €	- €		1 695,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre permettant de financer l'acquisition de matériel depuis la section de fonctionnement, en l'absence d'autres sources de recettes en investissement. Les besoins en investissement ont été couverts par les amortissements en cours.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Mandats émis 2019	Evol.	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	469,80 €	249,17 €			220,63 €
21	Immobilisations corporelles	2 700,00 €	852,25 €	1 213,69 €	-30%	1 847,75 €
	Dépenses de l'exercice	3 169,80 €	1 101,42 €	- €		2 068,38 €
002	<i>Solde d'exécution négatif reporté (pour information)</i>			5 155,04 €		- €
	Total des dépenses d'investissement cumulées	3 169,80 €	1 101,42 €	5 155,04 €		2 068,38 €

Chap. 21 - Immobilisations incorporelles

Il s'agit de l'acquisition d'une licence logicielle bureautique pour le poste acquis au Chap. 21.

Chap. 21 - Immobilisations corporelles

Cette ligne concerne l'acquisition d'un PC fixe pour administrer les outils de gestion de l'activité externalisés par IT04 ainsi que le site Internet.

Les crédits annulés en investissement correspondent à des prévisions non exécutées (modification de l'objectif de stockage des données numériques – Solution technique d'attente).

C - Synthèse

Le compte administratif 2020 se caractérise ainsi par le niveau de réalisation suivant :

- Titres émis : - Fonctionnement: 301 133,20 €
- Investissement : 1 305,00 €
- Mandats émis - Fonctionnement: 298 964,25 €
- Investissement : 1 101,42 €

L'exercice 2020 se solde par un résultat :

RÉSULTAT PROPRE À L'EXERCICE	
En investissement	203,58 €
En fonctionnement	2 168,95 €

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat N-1 se présente comme suit :

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
En investissement	
Résultat de l'exercice	203,58 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	169,80 €
Résultat de clôture de l'exercice	373,38 €
En fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2 168,95 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	56 670,92 €
Part affectée à l'investissement (exercice 2020)	
Résultat de clôture de l'exercice	58 839,87 €
Résultat global	59 213,25 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, le Conseil d'administration a affecté le résultat du compte administratif 2020 de la façon suivante :

- Report du solde d'exécution d'investissement positif pour 373,38 € : Compte 001 - Recettes - Solde d'investissement reporté,
- Report du résultat de fonctionnement positif pour 58 839,87 € : Compte 002 - Recettes - Résultat de fonctionnement reporté.

3 – Budget primitif 2021

Le projet de budget primitif 2021 s'équilibre pour un montant de 391 621,22 euros HT en dépenses et en recettes. La hausse du budget primitif par rapport à 2020 s'explique par la reprise du résultat 2020 dès le budget primitif, alors qu'il se faisait habituellement au budget supplémentaire. On constate ainsi une stabilité entre le BP 2021 et le budget total voté en 2020 (BP+BS).

Le budget se présente avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il peut se synthétiser de la façon suivante :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
	Dépenses	Recettes
Investissement		
Crédits d'inv. Votés	2 781,35	2 407,97
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		373,38
Total de la section d'inv.	2 781,35	2 781,35
Fonctionnement		
Crédits de fonct. Votés	388 839,87	330 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		58 839,87
Total de la section de fonct.	388 839,87	388 839,87
Total du budget	391 621,22	391 621,22

Les tableaux ci-après présentent, en plus de la proposition de crédits 2021, les inscriptions au BP 2020 ainsi que le niveau de réalisation de cette même année (Exéc. 2020). Le détail des lignes est fourni en annexe.

3.1 - Recettes de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
70 - 7068	Prestations de services - Autres	225 000,00	240 000,00	194 392,60
74 - 7473	Cotisation Département	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74 - 7474	Cotisations Communes et EPCI	45 000,00	40 000,00	46 740,60
	TOTAL	330 000,00	340 000,00	301 133,20

R 002 RESULTAT REPORTE	58 839,87
-------------------------------	------------------

V	TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES	388 839,87
----------	--	-------------------

Les recettes de fonctionnement proposées tiennent compte de la stabilité des missions proposées par l'Agence et une prévision d'activité stable malgré la crise liée à la COVID et au renouvellement des exécutifs locaux.

3.2 - Recettes d'investissement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
040 - 28051	Amortissements - Concessions et droits similaires	249,17		
040 - 281838	Amortissements - Autres matériels informatiques	1 667,80	814,00	814,00
040 - 28188	Amortissements - Autres immobilisations corporelles	491,00	491,00	491,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 864,80	
	TOTAL	2 407,97	3 169,80	1 305,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF	373,38
--	---------------

V	TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULEES	2 781,35
----------	---	-----------------

Il s'agit exclusivement d'opérations d'ordre. Les amortissements et le solde d'exécution positif suffiront à couvrir les dépenses de la section.

3.3 - Dépenses de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
011 - 6042	Contrats de prestations de service	26 500,00	20 000,00	21 680,99
011 - 6168	Primes d'assurances	2 500,00	1 200,00	
011 - 6064	Achat de fournitures administratives	400,00	500,00	223,90
011 - 6068	Achat de fournitures diverses	750,00	750,00	481,61
011 - 60632	Achat de petit équipement	1 000,00	1 500,00	484,75
011- 60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	500,00	
011 - 6228	Autres services extérieurs - Divers	3 800,00	1 500,00	1 376,29
011 - 6135	Locations mobilières	1 000,00	1 500,00	
011 - 6182	Documentation générale et technique	250,00	300,00	
011 - 6184	Versement à des organismes de formation	4 000,00	3 600,00	
011 - 6225	Indemnité au comptable	200,00	200,00	151,45
011 - 62268	Autres honoraires, conseils	11 500,00	4 000,00	3 655,00
011 - 6231	Annonces & insertion	1 000,00	800,00	
011 - 6234	Réceptions	500,00	500,00	
011 - 63512	Taxes foncières	500,00	200,00	367,00
011 - 6358	Impôts sur les sociétés	1 000,00	2 000,00	
012 - 6215	Autres (Mise à disposition de personnel)	89 800,00	90 000,00	82 522,76
65 - 6581	Redevances pour concessions, brevets...		500,00	
65 - 65888	Autres (Mise à disposition de services)	231 025,00	207 450,00	186 715,50
67 - 673	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	

042 - 6811	Dotations aux amortissements et provisions de charges	2 407,97	1 305,00	1 305,00
022	Dépenses imprévues	9 706,90		
023	Virement à la section d'investissement		1 864,80	
	TOTAL F	388 839,87	340 669,80	298 964,25

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	------

V	TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. CUMULEES	388 839,87
---	--	------------

Les dépenses de fonctionnement réelles sont conformes aux recettes attendues avec une prévision de remboursement des services du Département en hausse (art 65888).

3.4 - Dépenses d'investissement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	600,00	300,00	249,17
21838	Autre matériel informatique	2 181,35	2 200,00	852,25
2188	Autre immobilisations corporelles	0,00	500,00	
	TOTAL	2 781,35	3 000,00	1 101,42

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	0,00
--	------

V	TOTAL DES DEPENSES D'INV. CUMULEES	2 781,35
---	---	----------

Les dépenses d'investissement ne présentent pas de particularités par rapport aux années antérieures, elles permettent l'acquisition de petit matériel, essentiellement en renouvellement des équipements acquis depuis la création de l'Agence.

Compte tenu des éléments budgétaires présentés pour l'année 2021, je vous propose d'adopter ce rapport.

Agence Départementale – Ingénierie et Territoires (IT 04)

Rapports proposés à l'Assemblée générale du 04 novembre 2022

Rapport AG-22-02 – Documents budgétaires 2022 (approuvés par le Conseil d'administration du 29/03/21)

1 – Compte de gestion 2021

Conformément à la réglementation (article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil d'administration de l'Agence départementale a arrêté le Compte de gestion de l'exercice 2021, préalablement au vote du Compte Administratif correspondant.

Le compte de gestion de la paierie départementale pour cet exercice, budget principal, fait apparaître les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

00412 - AGENCE DEP-INGENIERIE/TERR 04

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 781,35	388 835,87	391 621,22
Titres de recette émis (b)	2 407,97	306 651,96	309 059,93
Réductions de titres (c)		423,34	423,34
Recettes nettes (d = b - c)	2 407,97	306 228,62	308 636,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 781,35	388 835,87	391 621,22
Mandats émis (f)	2 544,01	307 387,39	309 931,40
Annulations de mandats (g)		370,20	370,20
Dépenses nettes (h = f - g)	2 544,01	307 057,19	309 601,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	136,04	869,57	1 024,61

Concernant le bilan de l'Agence :

- En fin d'exercice, les comptes de IT04 faisaient apparaître une trésorerie d'environ 50 k€ et 16 k€ de créances (soit 66 k€ d'actifs circulant, en hausse de 10 % sur un an),
- Les dettes de IT04, environ 5 k€, sont liées à la TVA qui a été régularisée en janvier 2022.

Ce document est tenu à votre disposition au siège de Ingénierie et Territoires 04.

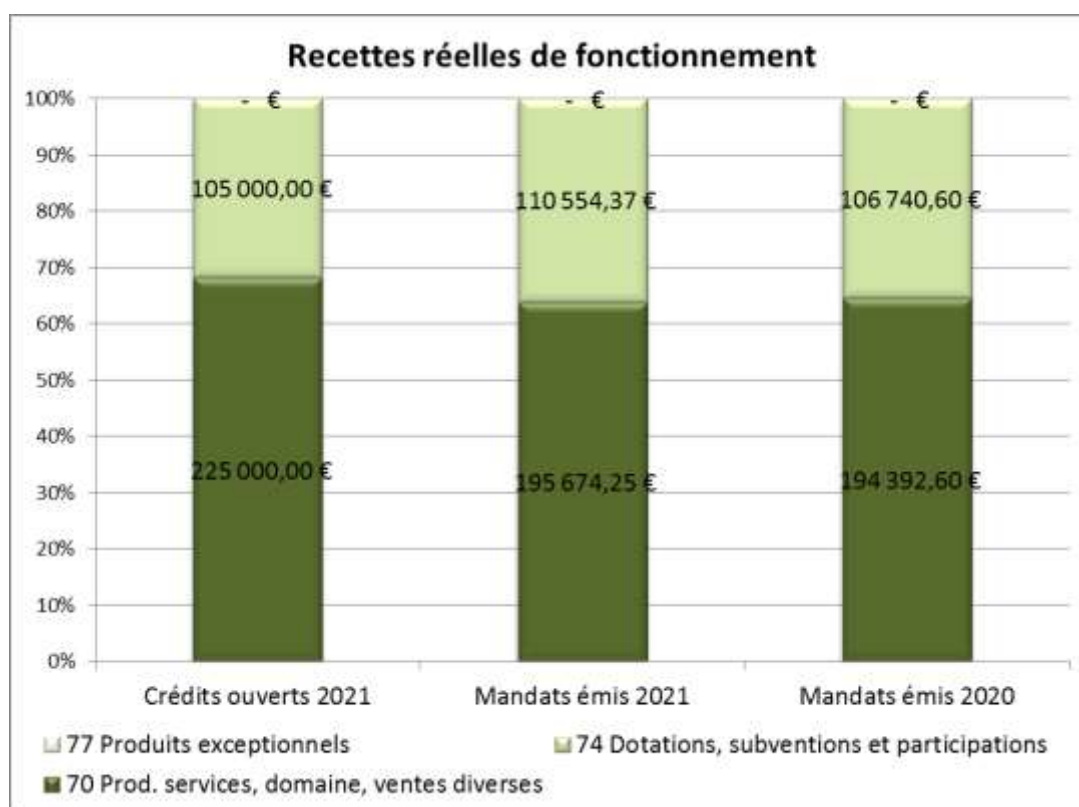
2 – Compte administratif 2021

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration de Ingénierie et Territoires 04 a arrêté le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2021. Le document qui vous est présenté traduit l'exécution du budget en dépenses et en recettes.

A – Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Mandats émis 2020	Evol.	Crédits annulés
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	225 000,00 €	195 674,25 €	194 392,60 €	1%	29 325,75 €
74	Dotations, subventions et participations	105 000,00 €	110 554,37 €	106 740,60 €	4%	- 5 554,37 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €		- €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	330 000,00 €	306 228,62 €	301 133,20 €	2%	23 771,38 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	- €	- €	- €		- €
	Recettes de l'exercice	330 000,00 €	306 228,62 €	301 133,20 €		23 771,38 €
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté (pour information)</i>	<i>58 839,87 €</i>	<i>58 839,87 €</i>	<i>58 839,87 €</i>		<i>- €</i>
	Total des Recettes de fonctionnement cumulées	388 839,87 €	365 068,49 €	359 973,07 €	1%	23 771,38 €

* Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations)



Les recettes de fonctionnement sont exclusivement issues des cotisations des adhérents (Département, Communes et structures intercommunales) et de la facturation de prestations de services auprès des adhérents.

Chap. 70 – Prod. services, domaine, ventes diverses (+1%)

Il s'agit de prestations de services avec l'émission de 134 factures pour un montant de 195 674,25 €. Cela est inférieur aux prévisions, entraînant une annulation de crédits d'environ 30 000 €.

Compte tenu de la structure budgétaire de IT04, cette annulation de crédits est classique et sans impact, ce qui permet de limiter le recours aux décisions modificatives en cours d'exercice. Cette ligne de recettes permet de couvrir le remboursement des moyens mis à disposition par le Département, lui-même directement lié au niveau d'activité.

Toutefois, sur ce dernier point, on constate un volume de prestations inférieur aux prévisions. Ceci peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- Le report en 2022 d'une partie de facturation issue de l'activité finalisée fin 2021 d'environ 14 k€ (fin d'exercice),
- Une forte baisse de l'activité sur le volet routier, déjà entamé en 2020 et qui s'est accentuée en 2021 (12 k€ en 2021 contre 32 k€ en 2020).

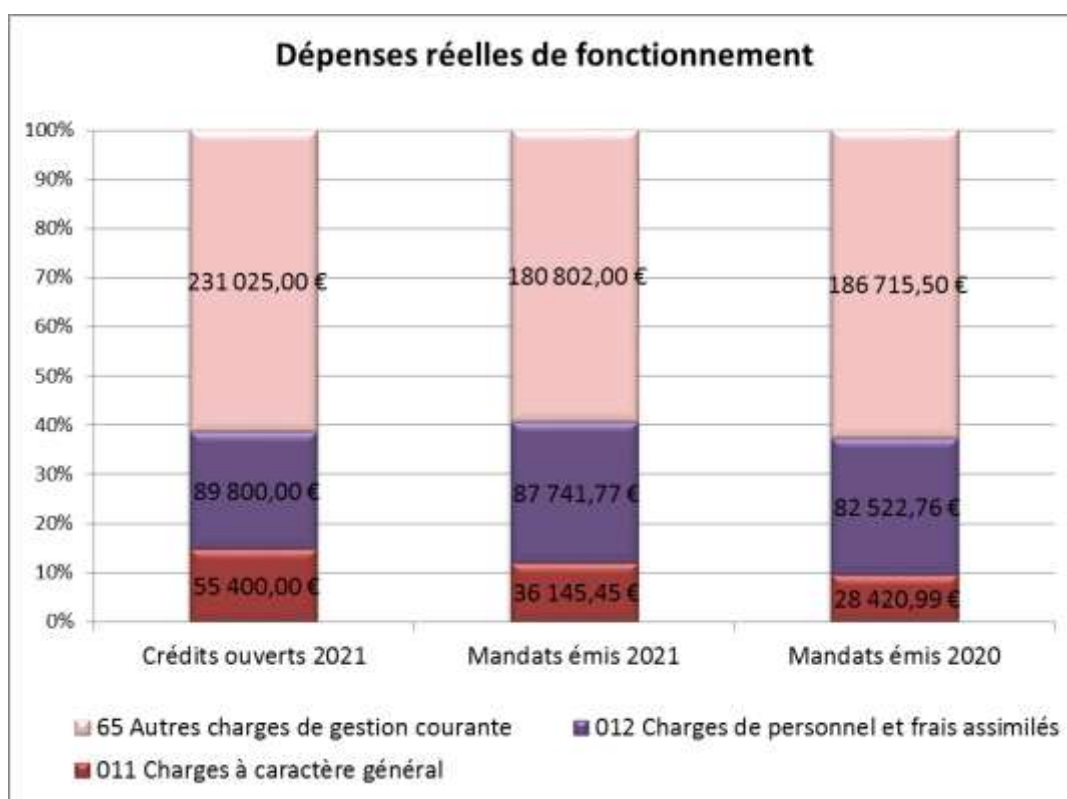
Chap. 74 – Dotations, subventions et participations (+4%)

Il est constitué des cotisations des adhérents (Département, Communes et structures intercommunales) pour un montant de 110 554,37 €.

L'exécution est conforme aux prévisions, démontrant une bonne capacité de suivi des adhérents sur les démarches où seul le volet administratif est déterminant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Mandats émis 2020	Evol.	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	55 400,00 €	36 145,45 €	28 420,99 €	27%	19 254,55 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 800,00 €	87 741,77 €	82 522,76 €	6%	2 058,23 €
65	Autres charges de gestion courante	231 025,00 €	180 802,00 €	186 715,50 €	-3%	50 223,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	- €		500,00 €
68	Dotations amortissements et provisions	- €	- €	- €		- €
022	Dépenses imprévues*	9 706,90 €				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	386 431,90 €	304 689,22 €	297 659,25 €	2%	81 742,68 €
023	Virement à la section d'investissement*	- €				
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 407,97 €	2 407,97 €	1 305,00 €		- €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 407,97 €	2 407,97 €	1 305,00 €		- €
	Dépenses de l'exercice	388 839,87 €	307 097,19 €	298 964,25 €		81 742,68 €
002	Déficit de fonctionnement reporté (pour information)	- €	- €	- €		- €
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	388 839,87 €	307 097,19 €	298 964,25 €	3%	81 742,68 €

* Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations)



Chap. 011 - Charges à caractère général (+27%)

Avec 36 145,45 € de mandats émis, elles sont essentiellement constituées par :

- La rémunération du laboratoire pour la réalisation des analyses d'eaux usées pour près de 32 000 €. L'augmentation du nombre de bilans de pollution explique les +10 k€ observés en une année (évolution entièrement financée par les prestations correspondantes – Bilans de pollution - +25 k€),
- Les autres dépenses (assurances, petites fournitures, impôts, formation) représentent environ 12% de ces charges.

Les 20 k€ de crédits annulés sont dus :

- A la non réalisation de formations techniques prévues en raison de la crise sanitaire et de la prise en charge de 2 formations par le Département (4 000 €),
- A la non réalisation de prestations liées à la dématérialisation de l'Assemblée générale pour raison sanitaires. Elle a finalement été reportée en 2022 (2 000 €),
- A la non réalisation de prestations intellectuelles liées à la mutualisation d'achats publics entre adhérents. Mission reportée en 2022 (4 500 €),
- Aux ajustements des autres lignes du chapitre.

Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés (+6%)

Il s'agit du remboursement des salaires des 2 agents mis à disposition de façon permanente pour 87 741,77 €. L'augmentation est due à des évolutions statutaires des personnels du département (changements réglementaires, avancement d'échelon, et évolution fonctionnelle du Directeur).

Chap. 65 - Autres charges de gestion courante (-3%)

Ce chapitre correspond au remboursement de la mise à disposition des services du Département, avec 180 802,00 €. Cette ligne est directement dépendante de la vente de services du chapitre 70 vue précédemment ainsi que du volume de créances constaté en fin d'exercice. La trésorerie de IT04 ne permet pas de rembourser le Département si ce volume est trop important. L'annulation de crédits d'environ 50 000 € en est le résultat.

Chap. 022 – Dépenses imprévues

Il n'a pas été utile d'utiliser cette ressource (environ 10 000 €).

Les autres dépenses sont liées à des opérations d'ordre et sans réalisations pour financer la section d'investissement essentiellement (absence de recettes d'investissement).

B – Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Mandats émis 2020	Evol.	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	2 407,97 €	2 407,97 €	1 305,00 €	85%	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €				- €
1068	Recettes financières - Excédents de fonct, capitalisés	- €	- €	- €		- €
	Recettes de l'exercice	2 407,97 €	2 407,97 €	- €		- €
R001	Solde d'exécution positif reporté (pour information)	373,38 €	373,38 €	169,80 €		
	Total des recettes d'investissement cumulées	2 781,35 €	2 781,35 €	169,80 €		- €

Il s'agit d'opérations d'ordre permettant de financer l'acquisition de matériel depuis la section de fonctionnement, en l'absence d'autres sources de recettes en investissement. Les besoins en investissement ont été couverts par les amortissements en cours et le solde d'exécution de 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts 2021	Mandats émis 2021	Mandats émis 2020	Evol.	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	600,00 €	418,15 €	249,17 €	68%	181,85 €
21	Immobilisations corporelles	2 181,35 €	2 145,86 €	852,25 €	152%	35,49 €
	Dépenses de l'exercice	2 781,35 €	2 564,01 €	249,17 €		217,34 €
002	Solde d'exécution négatif reporté (pour information)					- €
	Total des dépenses d'investissement cumulées	2 781,35 €	2 564,01 €	249,17 €		217,34 €

Chap. 21 - Immobilisations incorporelles

Il s'agit de l'acquisition d'une licence logicielle bureautique pour le poste acquis au Chap. 21 et d'une solution de « sécurité Internet ».

Chap. 21 - Immobilisations corporelles

Cette ligne concerne l'acquisition d'un PC mobile et ses périphériques pour le suivi de l'activité IT04 (réunions, télétravail).

C - Synthèse

Le compte administratif 2021 se caractérise ainsi par le niveau de réalisation suivant :

- Titres émis :
 - Fonctionnement: 306 228,62 €
 - Investissement : 2 407,97 €
- Mandats émis
 - Fonctionnement: 307 097,19 €
 - Investissement : 2 564,01 €

L'exercice 2021 se solde par un résultat :

RÉSULTAT PROPRE À L'EXERCICE	
En investissement	- 156,04 €
En fonctionnement	- 868,57 €

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat N-1 se présente comme suit :

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
En investissement	
Résultat de l'exercice	- 156,04 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	373,38 €
Résultat de clôture de l'exercice	217,34 €
En fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 868,57 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	58 839,87 €
Part affectée à l'investissement (exercice 2021)	
Résultat de clôture de l'exercice	57 971,30 €
Résultat global	58 188,64 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, le Conseil d'administration a affecté le résultat du compte administratif 2020 de la façon suivante :

- Report du solde d'exécution d'investissement positif pour 217,34 € : Compte 001 - Recettes - Solde d'investissement reporté,
- Report du résultat de fonctionnement positif pour 57 971,30 € : Compte 002 - Recettes - Résultat de fonctionnement reporté.

3 – Budget primitif 2022

Le projet de budget primitif 2022 s'équilibre pour un montant de 385 217,48 euros HT (391 621,22 euros HT en 2021) en dépenses et en recettes. La légère baisse du budget primitif par rapport à 2021 s'explique par la reprise du résultat négatif de l'exercice 2021 mais surtout par une baisse prévisionnelle de l'activité en matière de voirie.

Le budget se présente avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il peut se synthétiser de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement		
Crédits d'inv. Votés	2 246,18	2 028,84
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		217,34
Total de la section d'inv.	2 246,18	2 246,18
Fonctionnement		
Crédits de fonct. Votés	382 971,30	325 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		57 971,30
Total de la section de fonct.	382 971,30	382 971,30
Total du budget	385 217,48	385 217,48

Les tableaux ci-après présentent, en plus de la proposition de crédits 2022, les inscriptions au BP 2021 ainsi que le niveau de réalisation de cette même année (Exéc. 2021).

Le détail des lignes est fourni en annexe.

3.1 - Recettes de fonctionnement

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
70 - 707	Vente de produits finis			
70 - 7068	Prestations de services - Autres	220 000,00	225 000,00	195 674,25
77 - 7788	Autres produits exceptionnels			
74 - 7473	Cotisation Département	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74 - 7474	Cotisations Communes et EPCI	45 000,00	45 000,00	50 554,37
74 - 7475	Cotisation autre groupement de collectivités et EP			
	TOTAL	325 000,00	330 000,00	306 228,62

R 002 RESULTAT REPORTE	57 971,30
-------------------------------	-----------

V	TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES	382 971,30
----------	--	------------

Les recettes de fonctionnement proposées tiennent compte de la stabilité des missions proposées par l'Agence et une prévision d'activité stable compte tenu de l'analyse de l'exécution budgétaire des années précédentes.

3.2 - Recettes d'investissement

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
040 - 28051	Amortissements - Concessions et droits similaires	418,15	249,17	249,17
040 - 281838	Amortissements - Autres matériels informatiques	1 119,69	1 667,80	1 667,80
040 - 28188	Amortissements - Autres immobilisations corporelles	491,00	491,00	491,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
	TOTAL	2 028,84	2 407,97	2 407,97

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF	217,34
--	--------

V	TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULEES	2 246,18
----------	---	----------

Il s'agit exclusivement d'opérations d'ordre. Les amortissements et le solde d'exécution positif suffiront à couvrir les dépenses de la section.

3.3 - Dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
011 - 6042	Contrats de prestations de service	34 000,00	26 500,00	31 643,32
011 - 6161	Primes d'assurances	2 500,00	2 500,00	1 093,06
011 - 6064	Achat de fournitures administratives	500,00	400,00	
011 - 6068	Achat de fournitures diverses	750,00	750,00	
011 - 60632	Achat de petit équipement	1 000,00	1 000,00	515,03
011- 60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	500,00	
011 - 6228	Autres services extérieurs - Divers	1 500,00	3 800,00	1 376,04
011 - 6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	
011 - 6182	Documentation générale et technique	250,00	250,00	
011 - 6184	Versement à des organismes de formation	4 000,00	4 000,00	
011 - 62268	Autres honoraires, conseils	7 500,00	11 500,00	1 155,00
011 - 6231	Annonces & insertion	1 000,00	1 000,00	
011 - 6234	Réceptions	500,00	500,00	
011 - 63512	Taxes foncières	500,00	500,00	363,00
011 - 6358	Impôts sur les sociétés	1 000,00	1 000,00	
012 - 6215	Autres (Mise à disposition de personnel)	89 800,00	89 800,00	87 741,77
65 - 65888	Autres (Mise à disposition de services)	219 142,46	231 025,00	180 802,00
67 - 673	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	
042 - 6811	Dotations aux amortissements et provisions de charges	2 028,84	2 407,97	2 407,97
022	Dépenses imprévues	15 000,00	9 706,90	
023	Virement à la section d'investissement			
	TOTAL F	382 971,30	388 839,87	307 097,19
	D 002 RESULTAT REPORTE		0,00	
V	TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. CUMULEES	382 971,30		

Les dépenses de fonctionnement réelles sont conformes aux recettes attendues avec une prévision de remboursement des services du Département stable (art 65888).

3.4 - Dépenses d'investissement

DEPENSES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences		600,00	418,15
21838	Autre matériel informatique		2 181,35	2 145,86
2188	Autre immobilisations corporelles	2 246,18	0,00	
	TOTAL	2 246,18	2 781,35	2 564,01

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	0,00
--	------

V	TOTAL DES DEPENSES D'INV. CUMULEES	2 246,18
---	---	----------

Les dépenses d'investissement ne présentent pas de particularités par rapport aux années antérieures, elles permettent l'acquisition de petit matériel, essentiellement en renouvellement des équipements acquis depuis la création de l'Agence.

Compte tenu des éléments budgétaires présentés pour l'année 2022, je vous propose d'adopter ce rapport.

Rapport AG-22-03 – Point sur l'activité de IT 04 (au 05/10/22)

1 – Présentation générale de IT04

1.1 – Fondement juridique et raison sociale

En application de l'article 32 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, codifié à l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale des Alpes de Haute-Provence ont créé un établissement public administratif en juin 2017.

Ces collectivités ont décidé, par la création de cet outil d'assistance technique et d'ingénierie, de mutualiser leurs ressources et leurs besoins afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales, et l'autonomie des collectivités du territoire des Alpes de Haute-Provence.

L'Agence apporte ainsi à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques,
- Voirie et réseaux divers,
- Recherche de financements,
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 peut également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

Les interventions de l'Agence sont regroupées en deux catégories :

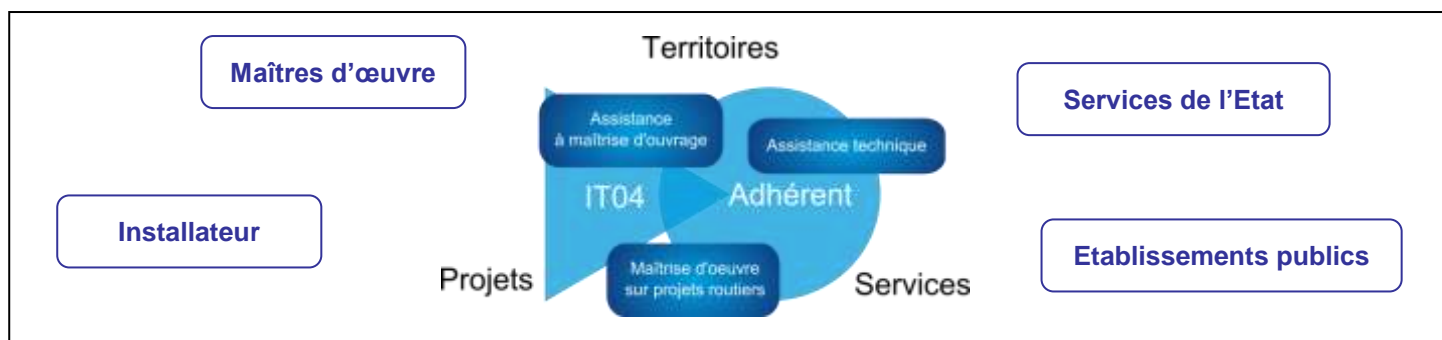
- Les interventions éligibles à l'assistance technique des Départements au sens de l'article L3232-1-1 du CGCT, qui permettent de bénéficier d'une tarification différenciée pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire,
- Les interventions classiques, en application de l'article L.5511-1 du CGCT.

Le Département confie dans ce cadre à IT04 la réalisation de ses missions d'assistance technique qui relèveraient de l'article L3232-1-1 du CGCT. IT04 devient de fait l'opérateur unique de ce Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) à l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence. Pour autant, le Département reste seul compétent en la matière, notamment pour juger de l'éligibilité des demandes relevant de ce dispositif.

IT04 a ainsi vocation à réaliser toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre les objectifs précédemment définis. Les moyens utilisés seront essentiellement axés sur de l'assistance technique, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le cas échéant de la maîtrise d'œuvre. Elle peut également se constituer, en tant que de besoin, en «centrale d'achats» au sens de la réglementation sur les marchés publics.

1.2 - Positionnement de IT04 parmi les acteurs locaux

- IT04 ne se substitue pas aux collectivités maîtres d'ouvrages ou à leurs services : Elle aide ces dernières à assumer leurs compétences, soit en complétant leurs savoir-faire sur des points spécifiques, soit en les assistant ponctuellement pour « soulager » leurs ressources humaines
- IT04 ne concurrence pas les acteurs privés : Elle aide les collectivités dans leurs relations avec leurs prestataires, facilite l'émergence des projets sur le territoire des Alpes de Haute-Provence



1.3 - Rappel des principes d'adhésion à IT04

- 3 niveaux d'accès aux services de IT04 :
 - Accès aux services généraux, aux conseils simples et aux marchés publics mutualisés → 0,15 euros par habitant DGF (cotisation de base)
 - Accès aux services « Eau » → 0,15 euros par habitant DGF
 - Accès aux services « Voirie et aménagement » → 0,15 euros par habitant DGF
- La cotisation de base est nécessaire pour souscrire aux autres services,
- Les demandes de prestations complexes ou spécifiques aux adhérents font l'objet de contrats particuliers (rémunération hors cotisation).

Pour une commune, 2 modes d'adhésion sont possibles :

Si un EPCI à fiscalité propre adhère à tous les services, il permet aux communes du 04 de pouvoir accéder à IT04 pour une cotisation nulle. La faculté d'adhérer n'est pas liée aux compétences :

- Exemple 1 : l'EPCI adhère aux services « voirie et aménagement ». Il bénéficie d'un accès aux prestations relatives à sa voirie communautaire. Les communes peuvent adhérer gratuitement pour bénéficier de prestations sur leurs voiries communales,
- Exemple 2 : l'EPCI adhère aux services « Eau ». Il bénéficie d'un accès aux prestations pour préparer sa prise de compétence à venir. Les communes peuvent adhérer gratuitement afin de bénéficier de prestations d'assistance technique pour l'exploitation de leurs services de l'eau.

Si un EPCI à fiscalité propre n'adhère pas ou adhère partiellement aux services, les collectivités doivent adhérer aux services de bases et aux services non couverts par l'EPCI pour y accéder.

- Exemple 3 : L'EPCI n'adhère qu'au service "Eau" (0,30 € / Hab. DGF). La cotisation au service « Eau » est gratuite pour ses communes mais la cotisation aux services généraux (0,15 € / Hab. DGF) est obligatoire, comme celle au service « Voirie et aménagement », si elles le souhaitent (0,15 € / Hab. DGF).

Pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre, 2 modes d'adhésion sont également possibles :

- L'adhésion dite « classique » lui permettant de solliciter IT04 pour l'exercice de ses propres compétences. Le montant des cotisations est plafonné à 2 500 euros par service (base, eau, voirie et aménagement, soit un maximum de 7 500 euros),
- L'adhésion dite « solidaire » lui permettant de solliciter IT04 pour l'exercice de ses propres compétences mais également de prendre en charge tout ou partie des cotisations des structures composant son territoire (mentionnées à l'article 5 des statuts), dans la limite du département des Alpes de Haute-Provence. Si l'EPCI adhère à IT04 pour l'ensemble des services décrits ci-dessus, les structures de l'EPCI peuvent adhérer avec un montant de cotisation nul. Si l'EPCI adhère partiellement à IT04, les structures composant son territoire cotisent à hauteur de l'accès aux services non couverts par la structure intercommunale, hors cotisation de base qui sera due en complément.

1.4 - Le niveau d'investissement des services de IT04 et les coûts correspondants

IT04 accompagne ses adhérents sur bon nombre de leurs projets d'aménagement et de développement de la performance de leurs services. Son cœur de métier l'oriente particulièrement sur les sujets relatifs à la voirie et à la gestion de l'eau, là où la valeur ajoutée sera la plus importante.

L'Agence s'engage également à mobiliser les ressources de ses adhérents pour mutualiser des compétences particulières (foncier, réglementation, recherches documentaires ou de financements, groupements de commandes publiques...).

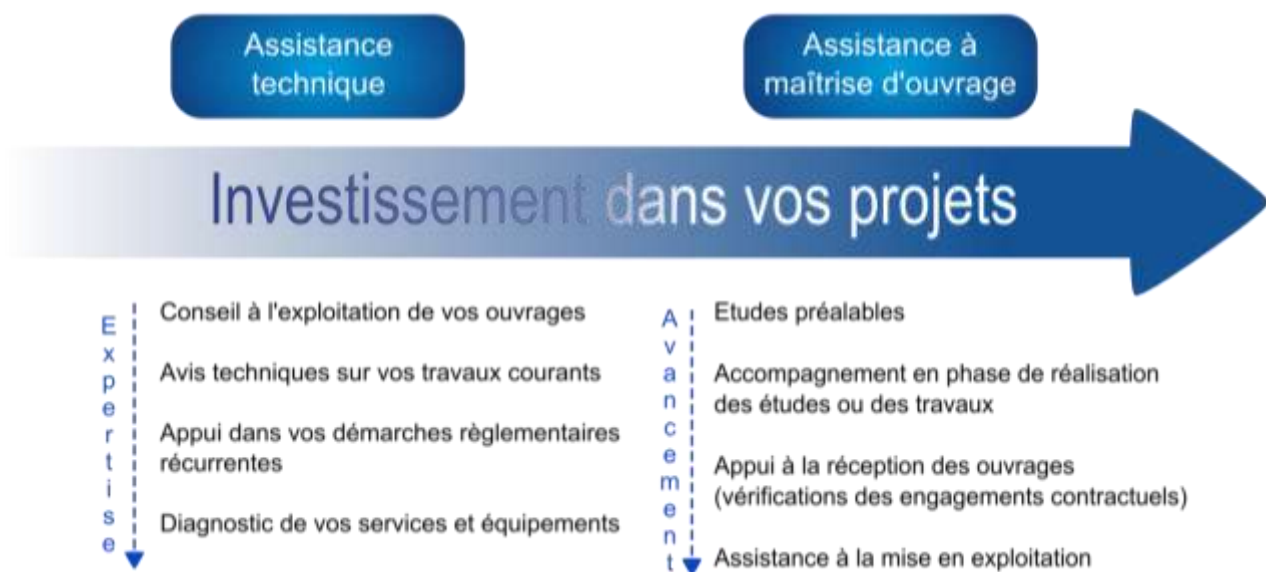
Même si le catalogue de prestations est par nature évolutif, il est constitué par des missions maîtrisées et largement mutualisables.

- Assistance technique à l'exploitation de vos ouvrages (plans d'exploitation et de maintenance, autosurveillance, organisation des services),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (études amont, suivi de vos prestataires, vérifications de conformité avant réception).



Lorsque les services de IT04 sont appelés sur des missions allant au-delà des prestations comprises dans l'adhésion, les propositions d'intervention sont basées sur les coûts suivants (tarifs 2021) :

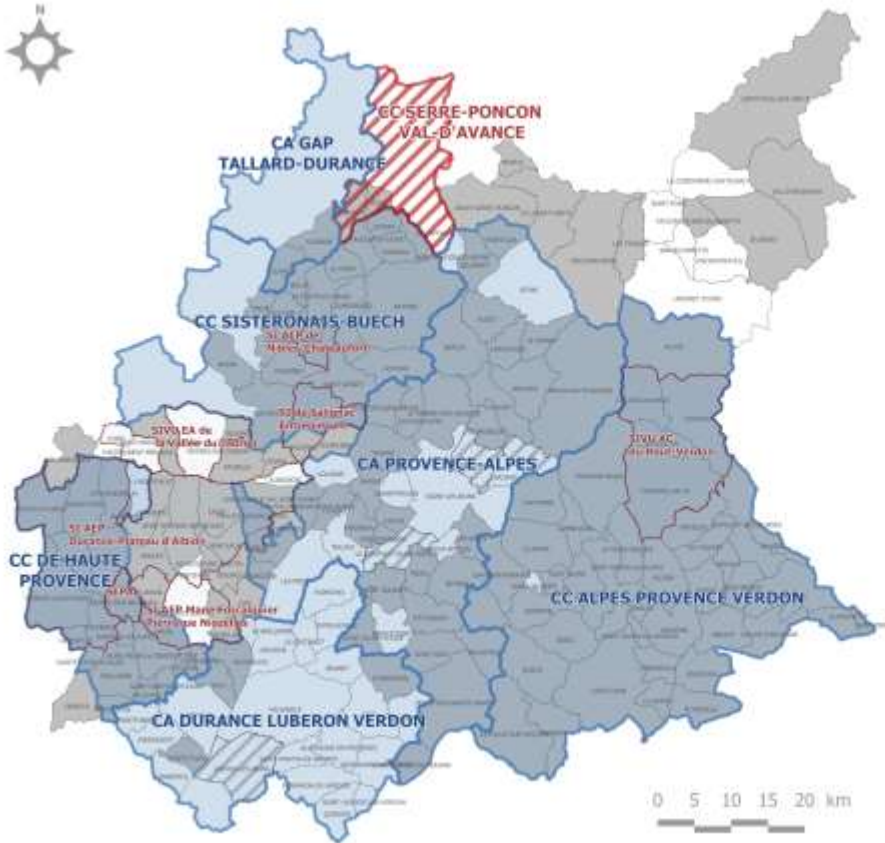
- Coût HT facturé à la journée - Cat A : 450 €,
- Coût HT facturé à la journée - Cat B : 325 €,
- Coût HT facturé à la journée - Cat C : 240 €.



2 – Les adhésions et les demandes

D'un point de vue des services aux adhérents, les éléments chiffrés à retenir sont les suivants au 05/10/2022 (les données entre parenthèses sont celles de 2020) :

- 170 collectivités (159) ont délibéré pour adhérer. En 2022, il a été acté 2 retraits et 9 nouvelles adhésions,
- Les adhésions concernent 156 communes (147), 7 syndicats de gestion de l'eau et 6 (7) EPCI à fiscalité propre dont 3 Communautés d'agglomération,



SITUATION AU 12 OCTOBRE 2022

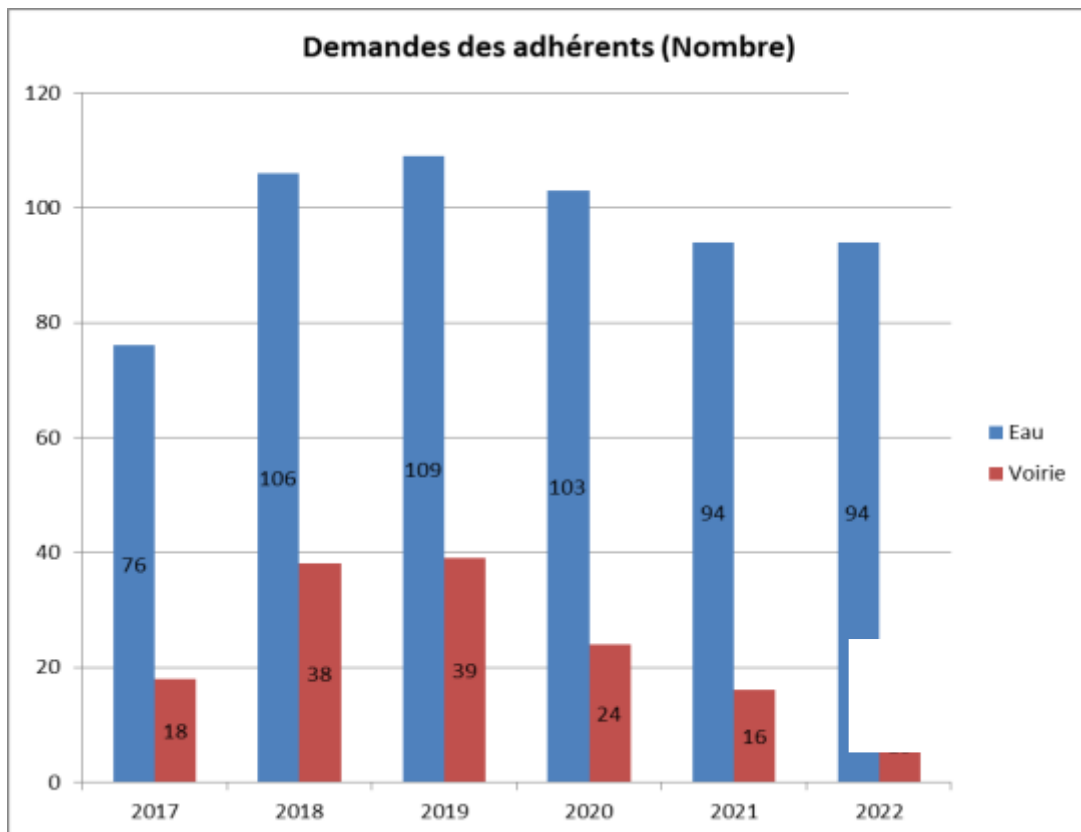
Avec les Syndicats et les EPCI, le taux de couverture du territoire est de 97%

- Communes
 - Adhérentes (156)
 - ▨ Attente régularisation (4)
 - Non-adhérentes (38)
- Syndicats adhérents (7)
- EPCI adhérents (6)
- ▨ Retrait (1)

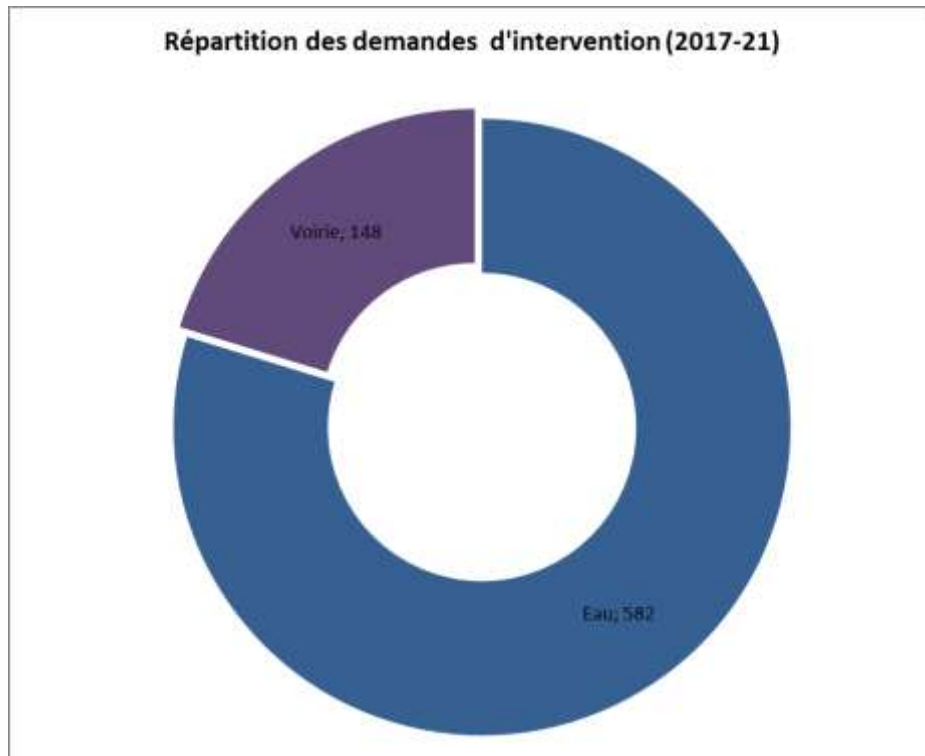
ADHESION DES COMMUNES ANNÉE 2022

Source : IGH (Oct 2022) / ATD
Auteur : Service Eau Energie
Edition : Octobre 2022

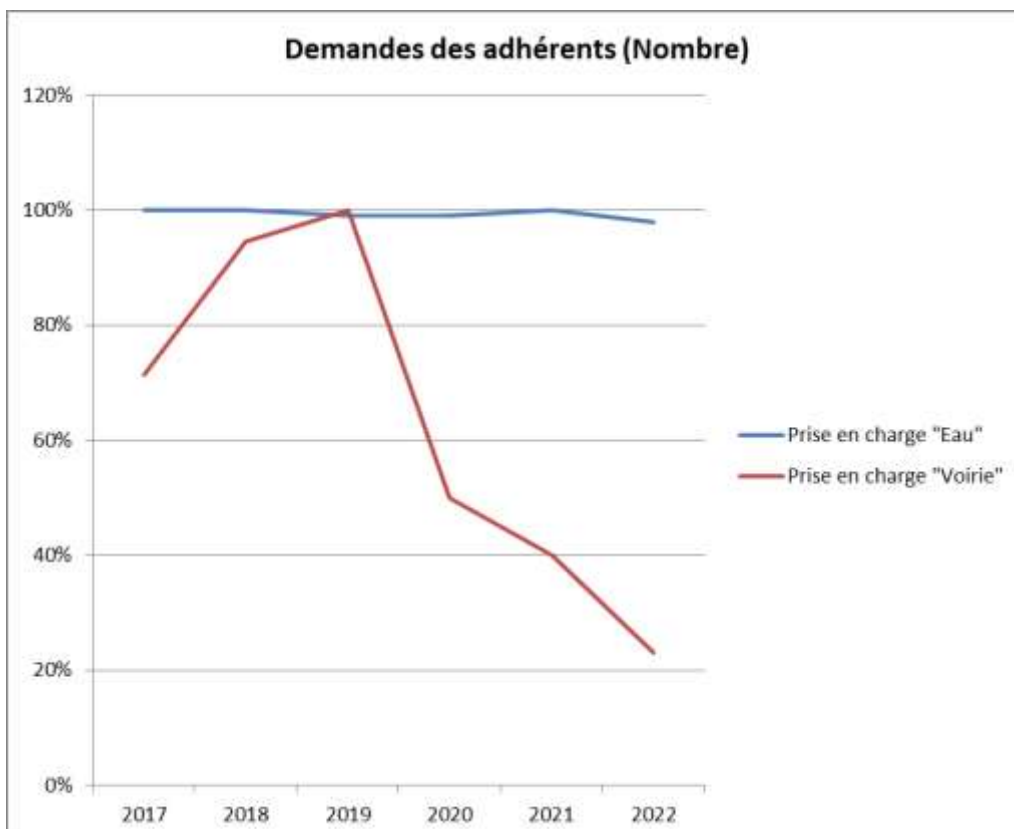
- 107 demandes ont été enregistrées en 2022, contre 110 en 2021. La baisse observée depuis 2018-2019 est essentiellement due à l'émergence des intercommunalités compétentes en matière d'eau, qui ont centralisé des demandes anciennement faites par les communes,



- 80% des demandes concernent le domaine de l'eau, 20% les routes et moins de 1% d'autres sujets (8 demandes sur les bâtiments notamment).



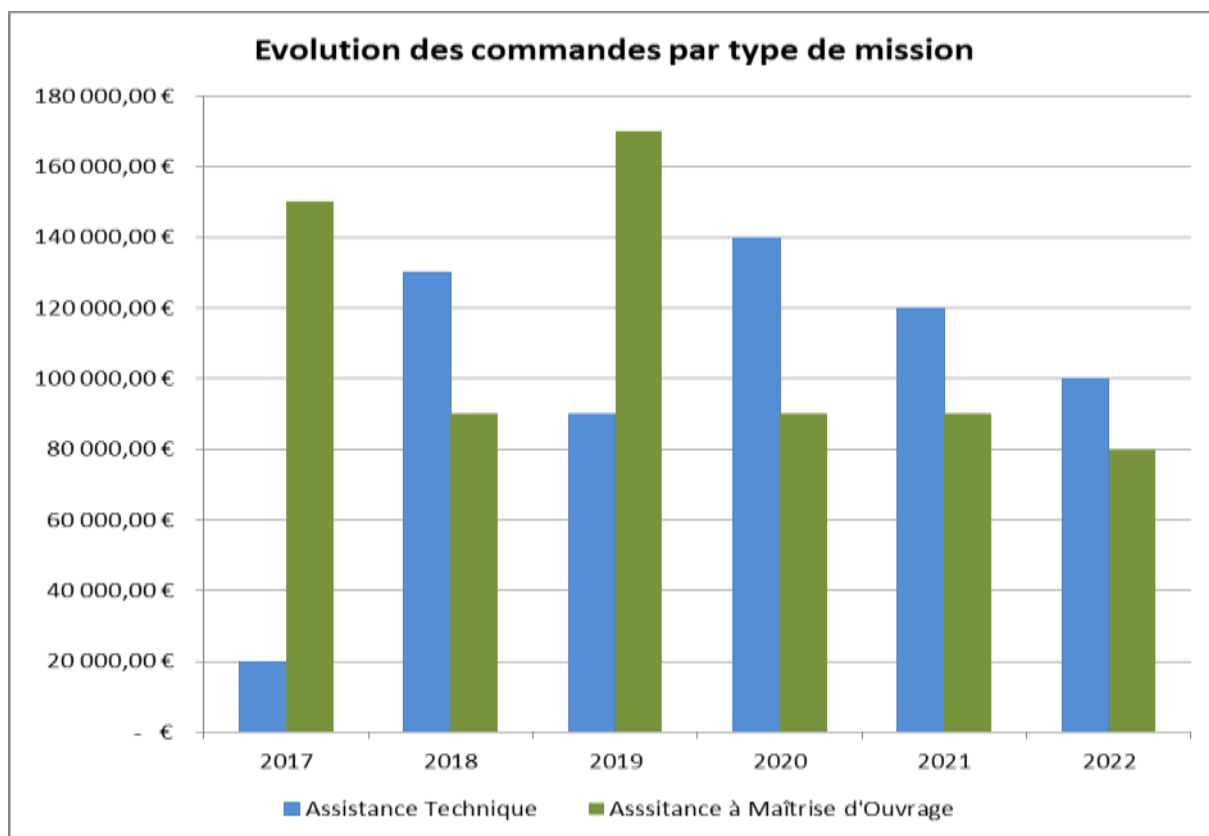
Les demandes d'intervention concernent massivement les missions où les services du Département sont historiquement présents en matière d'ingénierie publique. IT04 n'est pas encore systématiquement identifié comme une structure d'appui multi-compétences capable de fournir des services variés ou des conseils adaptés pour orienter efficacement les adhérents vers d'autres acteurs. Peu de demandes « spontanées » et divergeant des thématiques de l'eau ou de la voirie remontent des territoires.



Le graphique ci-dessus concerne le niveau de prise en charge des demandes d'intervention auprès de l'Agence. La thématique « Eau » affiche globalement un taux de 100% avec cependant des délais de prises en charge qui peuvent devenir significatif (3 à 6 mois selon les missions), mais qui restent compatibles avec les attentes des adhérents. Concernant la thématique « Voirie », la dégradation importante du taux de prise en charge depuis 2019 va pouvoir être traitée dès la fin 2022 avec l'affectation de ressources dédiées au sein des services départementaux (1 agent en poste depuis le 01/09/22 et une prévision de prise de poste début décembre 2022). Cette situation fera l'objet d'observations particulières au §3 ci-après.

L'illustration ci-après permet d'analyser la répartition des demandes d'intervention par type de missions. L'« assistance technique » est très présente, ce qui constitue une particularité par rapport au fonctionnement classique d'une agence départementale. Les missions d'AMO restent relativement dynamiques hormis sur le volet « voirie » qui se développent moins vite.

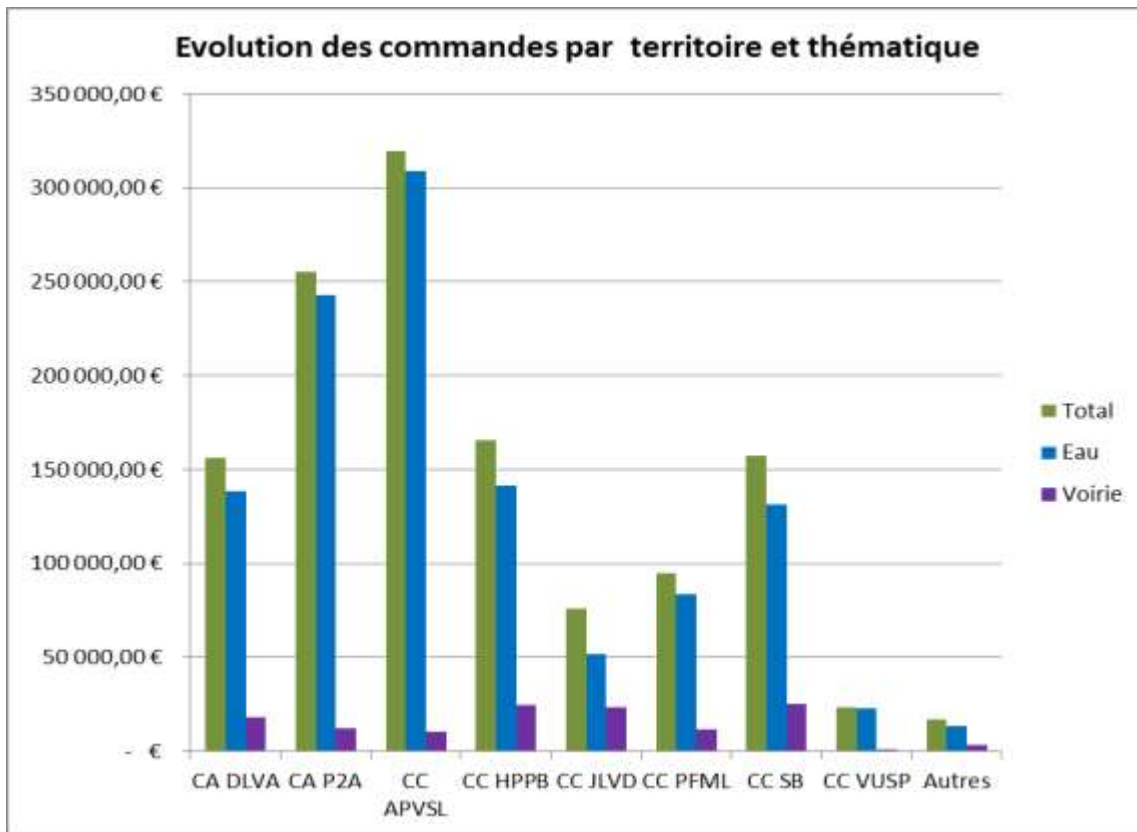
- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage représentent 55% de l'activité, essentiellement dans le domaine de l'eau, ce qui est conforme aux projections initiales,
- Les études préalables (comprise dans l'AMO) concernent 25% de l'activité, majoritairement pour les routes,
- L'assistance à l'exploitation concerne quasi exclusivement le domaine de l'eau et environ 45% de l'activité.

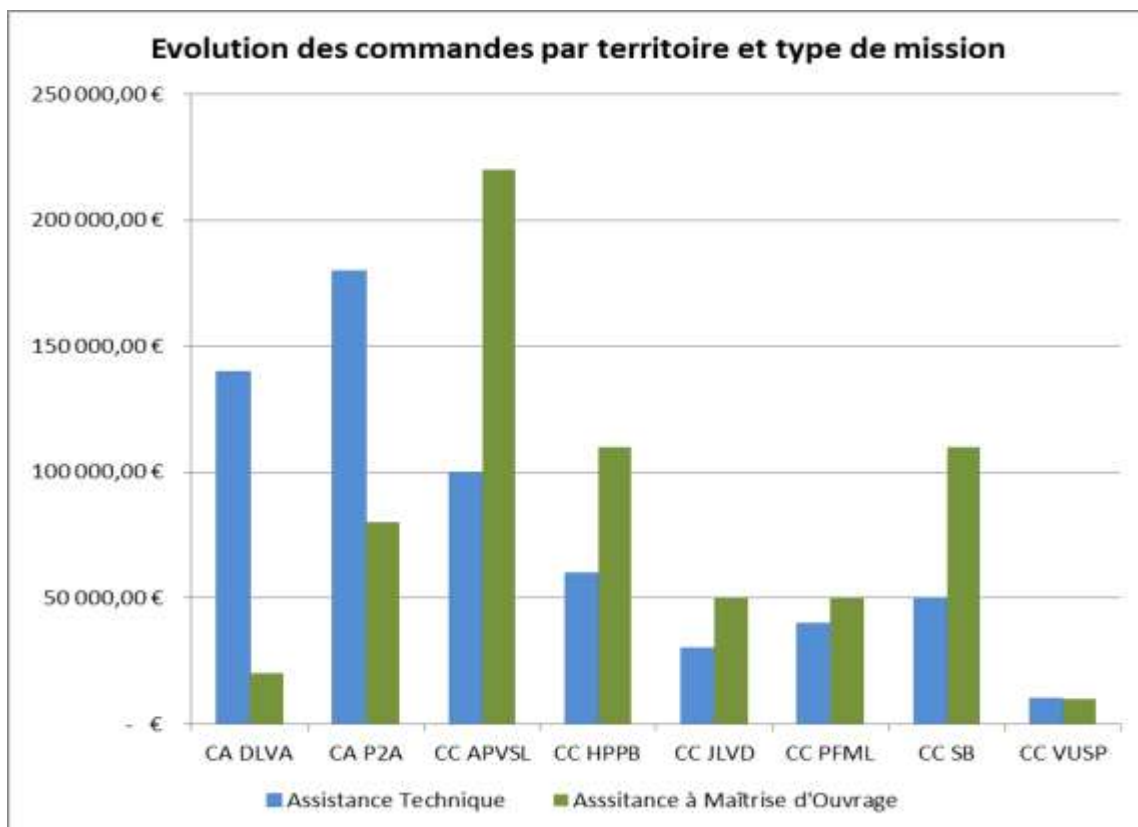


Le volume des missions d'assistance semble se stabiliser entre 100 et 120 k€ par an, exclusivement dans le domaine de l'eau. La pente observée depuis 2020 reste à surveiller même si aucun élément du contexte départemental ne justifierait une baisse durable de cette activité. La forte diminution de l'AMO depuis 2019 est liée à l'activité « Voirie », les services de l'eau restant stables autour de 80 k€ annuellement.

Si on se concentre sur l'analyse territoriale (périmètre des EPCI) des demandes d'adhérents, l'analyse montre une répartition assez homogène des sollicitations :

- Une répartition des demandes assez fidèle au poids relatif de chaque territoire,
- Le territoire de l'Ubaye est atypique avec peu de demandes, quelle que soit la thématique (aucune intervention en assainissement, anecdotique sur le volet routier),
- Une forte demande est constatée sur les territoires les plus « ruraux »,
- Un part d'assistance technique très marquée sur les EPCI compétents sur l'eau.

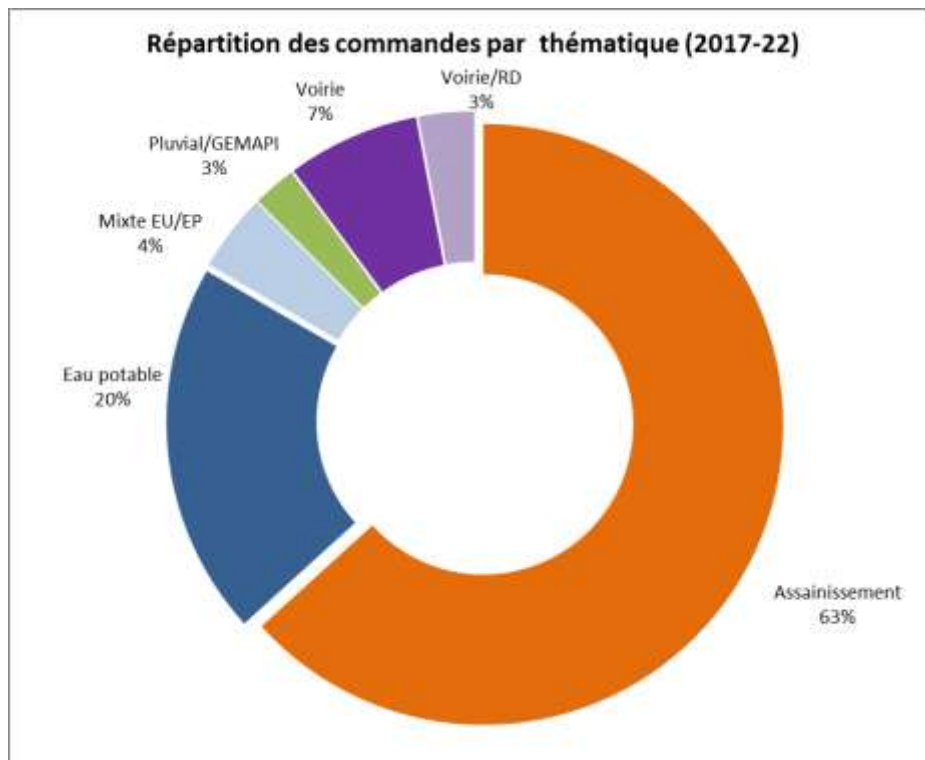




3 – Les propositions d'intervention et le niveau de réalisation des missions

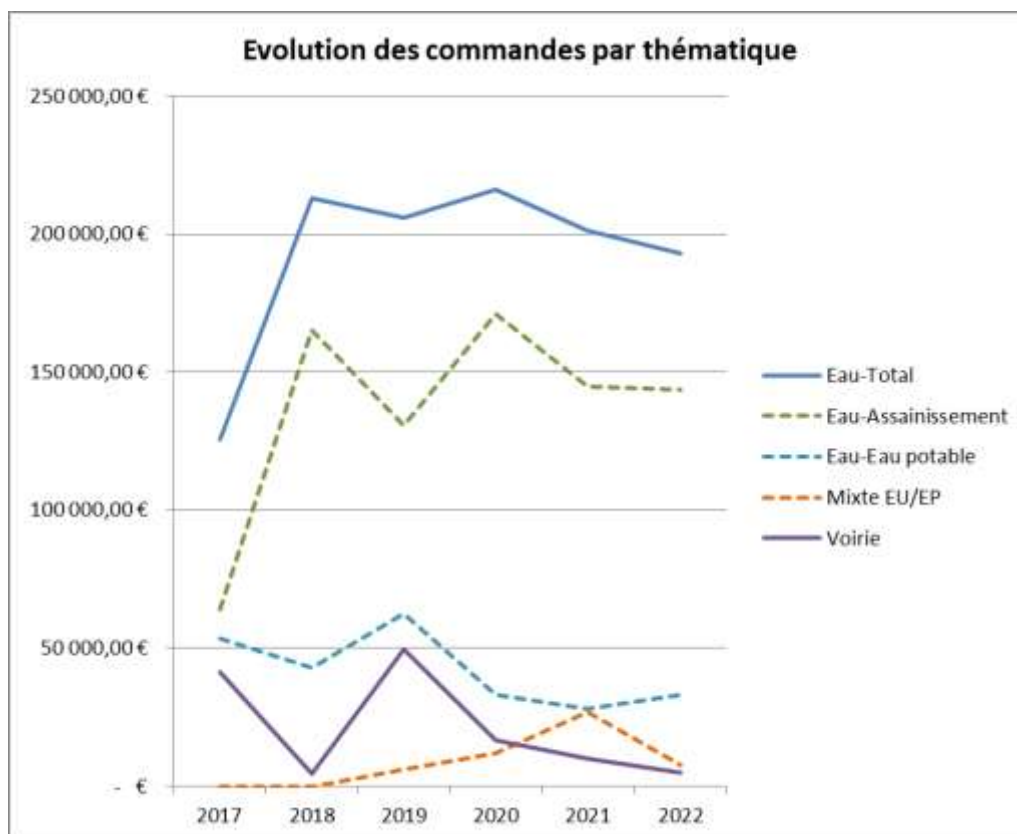
Les éléments proposés ci-après couvrent la période 2017-2022 en chiffres cumulés :

- Le montant des devis émis s'élève à 1 450 000 € HT environ,
- Le montant des devis signés s'élève à 1 250 000 € HT environ, représentant plus de 4000 journées d'intervention,
- Environ 10 % des devis ne sont pas acceptés par les adhérents (montant des prestations trop élevé mais le plus souvent en raison de report ou d'abandon des projets),
- 90 % des commandes d'adhérents concernent le domaine de l'eau (eau potable-assainissement),
- La réserve de commandes s'élève à 40 000 € (devis ouverts en attente de validation par les adhérents), en nette diminution par rapport aux années antérieures.



Les services en charge de la thématique « eau » assurent l'essentiel de l'activité avec 90% des engagements de commandes depuis la création de l'Agence.

Cette situation confirme un déséquilibre important avec les projections initiales de l'activité, en décalage avec les remontées de besoins des territoires. Un lien peut être fait avec la diminution de prise en charge des missions « Voirie » par l'Agence, entraînant de facto une baisse du potentiel d'activité et un arrêt de la communication auprès des adhérents.



Le rythme des demandes et des commandes auprès de IT04 s'est rapidement stabilisé autour de 200 k€ par an (en 2022, les chiffres tiennent compte d'un prévisionnel raisonnable pour le dernier trimestre). Dans le détail, la baisse de l'engagement des missions « Voirie » a été compensée par une importante dynamique des missions « Eau » jusqu'à la mi-2021 où ces dernières ont connu un tassement lié à plusieurs facteurs :

- Baisse des demandes sur certaines missions d'assistance liées à des échéances réglementaires (à coup de charge et lissage sur les années postérieures),
- Rééquilibrage des missions d'assistance technique entre IT04 et le programme d'activité du Département conventionné avec l'Agence de l'eau. Dans ce dernier cas, les interventions sont essentiellement financées par ces 2 partenaires, même si elles s'intègrent dans une stratégie globale d'accompagnement des collectivités locales (en cumulé l'activité reste ainsi stable).

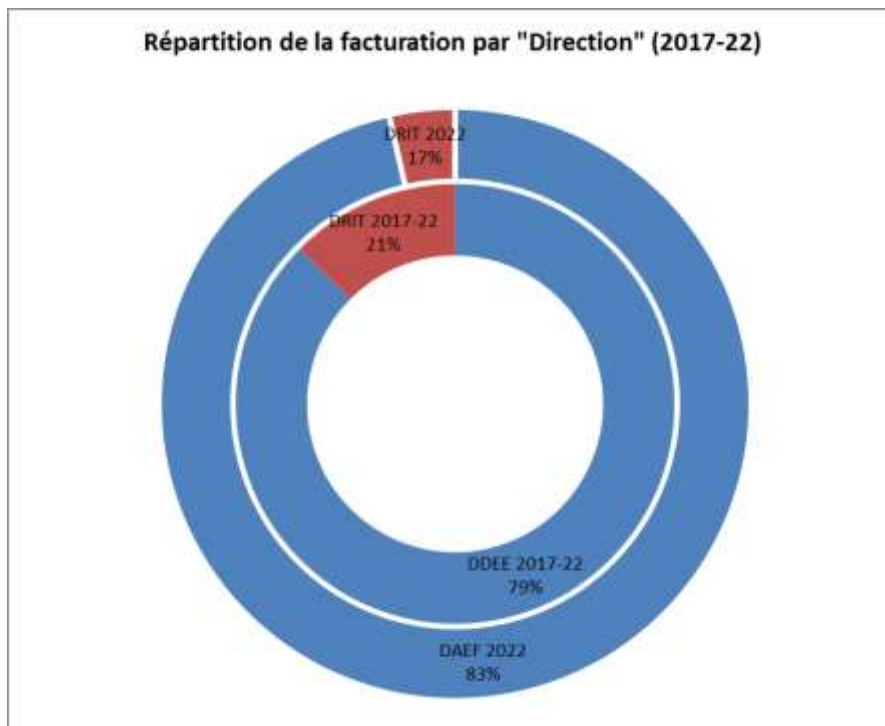
Les années 2020-21 marquent également un tassement de l'activité, en raison de la pandémie de Covid19 et du renouvellement des exécutifs locaux faisant suite aux élections municipales (anticipé au niveau du prévisionnel d'activité), sur certains projets d'investissement dont le report a impacté les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (réseaux et voirie essentiellement).

Les demandes relatives à la question de l'eau sont toujours dynamiques, y compris sur des thématiques qui étaient moins développées lorsque IT04 n'existait pas (ingénierie de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux).

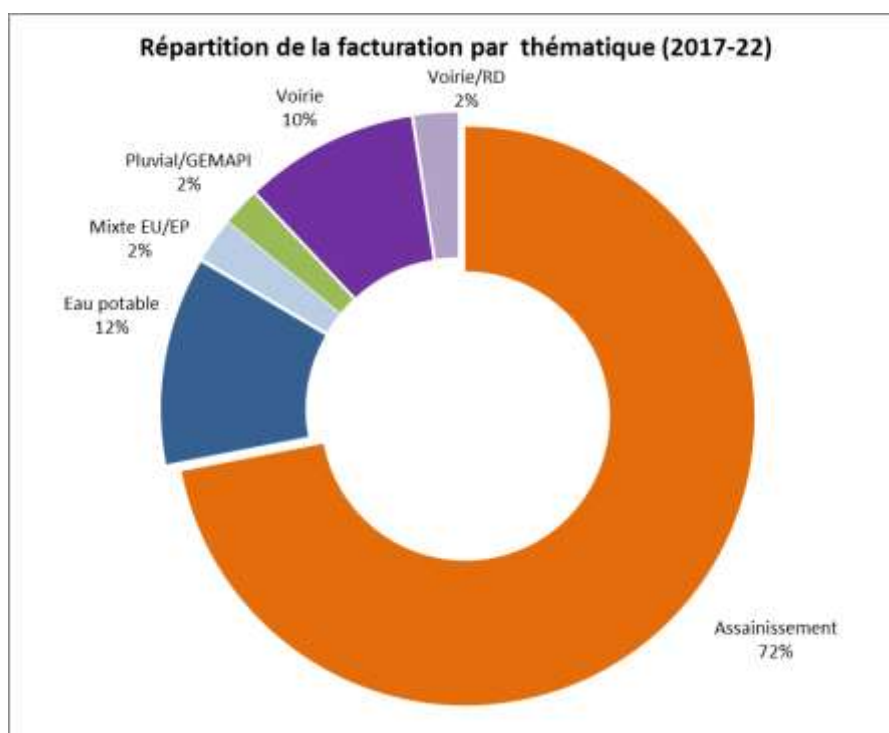
Ces services sont également consultés sur des aspects complémentaires à leurs missions de base qui nécessitent des formations professionnelles spécifiques. Cela concerne des missions d'AMO dont le contenu peut être assez poussé, notamment lorsque les maîtres d'ouvrage ne souhaitent pas faire appel à de la maîtrise d'œuvre externalisée (appui au suivi administratif des marchés de travaux, conseils sur les prestations techniques annexes, dossiers réglementaires...).

Le volume de missions « routières » se répartit sur de nombreux agents qui sont par ailleurs mobilisés sur d'autres missions que celles IT04. Il s'agit d'une différence notable avec les services en charge de l'« Eau ». De plus, les agents doivent développer une nouvelle approche auprès des adhérents, finalement assez différente de celle pratiquée au quotidien dans les services départementaux. L'assistance à maîtrise d'ouvrage diverge en de nombreux points des missions de gestionnaire du réseau routier ou de maître d'œuvre interne.

L'analyse de l'exécution des missions peut également se faire via la facturation (remboursement des moyens mis à disposition) des missions auprès des adhérents.



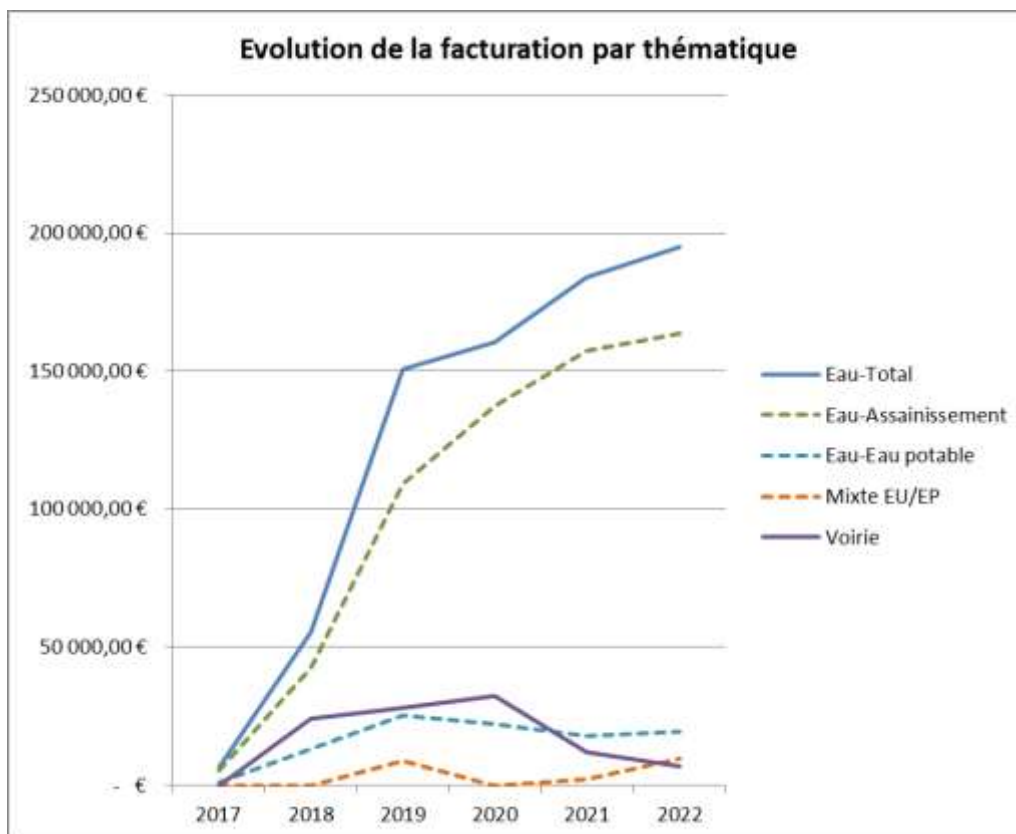
Dans la continuité des propositions d'intervention, les services en charge de l'eau (DAEF) représentent les 4/5 des factures émises, avec une accélération de la tendance depuis 3 ans. Ceci est cohérent avec les constats faits précédemment.



Les 3/4 de l'activité « soldée » auprès des adhérents concernent le volet « Assainissement » (eaux usées et pluvial).

Après trois années d'activité, on peut constater une dynamique positive qui se stabilise avec des attentes d'adhérents globalement satisfaites, de nouvelles thématiques qui émergent ou qui se confirment (demandes de maîtrise d'œuvre, interventions dans le domaine du pluvial).

Le corolaire est bien évidemment une sollicitation accrue des agents du Département en volume d'activité et sur la nature des missions exercées qui génère une tension au niveau du plan de charge des Directions opérationnelles.



L'analyse du graphique ci-dessus montre une amélioration du taux de facturation avec une progression importante des montants perçus au titre du remboursement des moyens mis à disposition des adhérents. Cette dynamique est essentiellement due aux missions dans le domaine de l'assainissement. Ceci permet d'avoir un lien direct entre les montants commandés sur année et les factures émises.

Le volet routier présente un taux de facturation conforme aux prestations commandées avec un délai de production des livrables très satisfaisant. La chute rapide des commandes entraînant ainsi une baisse des recettes suivant la même trajectoire. Le montant perçu en 2022 devenant marginal sur l'activité de l'Agence.

La thématique de l'eau potable affiche un « retard » de facturation conséquent avec un ratio moyen de 1/3 (1 euro facturé pour 3 euros commandés). Les raisons de ce constat sont multiples mais reposent essentiellement sur le fait que beaucoup de prise de commandes se sont faites sur des projets longs (procédure de protection des captages et schémas directeurs). On constate également quelques retards de facturation alors que les livrables sont diffusés.

4 – Le fonctionnement administratif de IT04

4.1 – Le budget de IT04 et son exécution

En année pleine, les caractéristiques du budget de IT04 (375 000 € environ) sont les suivantes :

- 98 % des crédits affectés à la section de fonctionnement,
- 65 % des recettes liées aux prestations effectuées par les services,
- 90 % des dépenses affectées au remboursement des moyens mis à disposition, dont 90 000 € pour les 1,5 ETP affectés directement auprès de IT04.

Le modèle économique de IT04 est basé sur les éléments suivants :

- Les cotisations des adhérents (dont celle du Département) qui financent les mises à disposition individuelles (1,5 ETP) ainsi que les charges courantes de la structure,
- La facturation de missions spécifiques au profit des adhérents grâce à la mise à disposition des services du Département. Le remboursement de cette mise à disposition s'opérant normalement 2 fois par an (1 fois par an actuellement).

Les outils de suivi de l'activité de IT04 sont opérationnels et efficaces avec deux bases de données distinctes : une pour le suivi de la mise à disposition des services (fichiers Excel disponibles pour tous les agents concernés) et une pour le suivi auprès des adhérents, de la proposition d'intervention jusqu'à la facturation (Logiciel Dolibarr-ERP – Open source). Sur ce dernier point, l'administration du logiciel ERP est assurée en interne par IT04 sans aucune ressource externe hormis la location d'un serveur en ligne sécurisé. Les écarts concernant le suivi d'activité, lorsqu'ils existent, se situent aujourd'hui au sein des services mis à disposition.

4.2 – La gestion comptable

Une nouvelle organisation de la mise à disposition des services avait été proposée en 2019 pour faire face aux difficultés de maîtrise dans la préparation et l'exécution budgétaire. Cette évolution a produit les effets escomptés à court terme (suivi quotidien) et des garanties à moyen terme pour une prise en charge des spécificités liées à IT04 (comptabilité publique orientée pour une activité de type entreprise). Même si cette gestion comporte encore des points d'amélioration, le nombre d'anomalies de paiement ou de recouvrement a considérablement diminué, et les imprévus budgétaires ou fiscaux n'ont plus été constatés.

Comme décidé lors du Conseil d'administration du 7 juin 2019, les démarches conduisant au recrutement d'un cabinet d'expertise comptable se sont concrétisées en juillet 2019. L'entreprise MCG Expert et Associés nous accompagne depuis la fin de l'exercice 2019 et il a été décidé de reconduire ce type de contrat pour les exercices suivants.

Ceci nous permet d'avoir une approche fiscale sécurisée de l'activité de IT04, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nos exercices budgétaires bénéficient de ce contrôle a priori par notre expert-comptable, ce qui garantit une meilleure anticipation et des échanges facilités avec le service des impôts des entreprises.

4.3 – Extension de la couverture en assurances sur le volet maîtrise d'oeuvre

Le Conseil d'administration du 7 juin 2019 avait autorisé le prolongement de la mission de notre assistant à maîtrise d'ouvrage dans le but d'étendre notre couverture sur les missions de maîtrise d'œuvre, notre assureur actuel ayant refusé de prendre en charge ce risque.

Le contenu de la mission confiée à Sophia Audit était l'établissement du dossier de consultation des assureurs (dont une sélection de candidats potentiels) ainsi que l'analyse des offres avec une analyse comparative des niveaux de couverture proposés.

Le but était de disposer d'un montant prévisionnel pour ce type de couverture, parallèlement à une réflexion purement technique et politique sur notre capacité à proposer à nos adhérents ce type de prestations.

Malgré de nombreuses consultations et démarches, nous ne sommes toujours pas en mesure de proposer une offre de couverture sur ce risque. Le contexte est semble-t-il très défavorable pour les nouveaux souscripteurs de ce type d'assurances.

IT04 cumule plusieurs handicaps :

- Un statut de potentiel maître d'ouvrage public qui souhaite intervenir sur le champ de la maîtrise d'œuvre. Ce cumul de fonction interroge défavorablement les gestionnaires de police d'assurances,
- Une volonté d'assurer un champ d'intervention habituellement plus complexe à couvrir, celui des infrastructures, à la différence de celui du « Bâtiment », mieux défini. L'ensemble des maîtres d'œuvre sont dans le même cas actuellement,
- L'impossibilité pour notre assureur actuel sur le volet « Responsabilité Civile » d'étendre son champ d'intervention, ce qui serait plus facile en tant que client déjà référencé.

Le dernier Conseil d'administration a décidé de suspendre l'étude du recours à la maîtrise d'œuvre internalisée pour l'instant, et de se concentrer sur le développement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

4.4 – Bilan de l'audit de fonctionnement de IT04 (2019-2020)

Compte tenu des constats réalisés lors des différents bilans d'activité (cf. précédents rapports au CA et en AG), des échanges entre administrateurs de IT04 ainsi qu'avec les représentants de l'administration Départementale, il a été décidé en 2019 de lancer une étude pour conforter le rôle d'appui de l'agence départementale IT 04 sur son territoire. Un accompagnement externe a été lancé en 2020 sous maîtrise d'ouvrage du Département avec un pilotage conjoint CD04 / IT04.

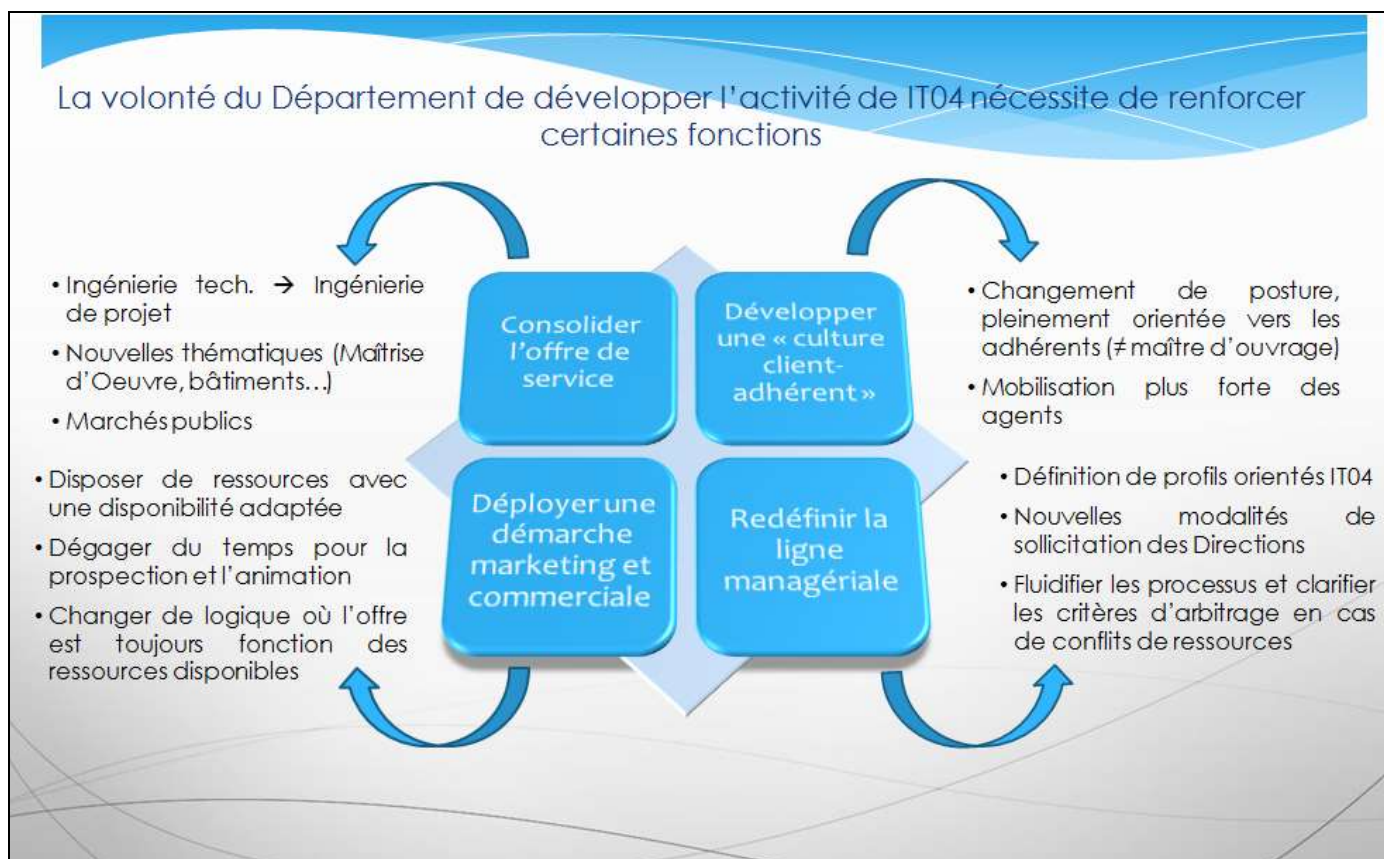
Parallèlement, une évolution des conditions de mise à disposition des ressources humaines auprès de IT04 a été envisagée à la suite des premiers retours d'expérience de la mise à disposition des services. Un important travail a été mené en interne pour la définition des services pouvant être proposés par IT04.

La synthèse des travaux menés sur l'année 2020 est présentée ci-après et avait l'objet d'une restitution lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Les effets de la pandémie liée à la COVID19 cumulés avec les élections départementales de 2021 ont décalé la mise en œuvre du plan d'action décidé lors de ces différentes instances. Pour autant, le nouvel exécutif du Département a confirmé le diagnostic porté en 2020 et renforcé les moyens qui avait été arbitrés.

Au-delà d'une réorganisation des services dédiés à l'ingénierie territoriale, 3 postes complémentaires ont été affectés aux missions portées par IT04.

Les objectifs poursuivis par l'Agence et le Département étaient les suivants :



Les moyens déployés pour y parvenir se sont déclinés comme suit :

- La création d'une Direction de l'Ingénierie Territoriale au Département qui regroupe l'essentiel des moyens mis à disposition de IT04 pour répondre aux sollicitations de ses adhérents
- La création de 2 postes dédiés à la prise en charge des missions « Voirie » (1 poste effectif au 01/09/22 et un autre à partir du 05/12/22). Même si la sollicitation des services routiers du Département reste une solution, notamment au travers des représentations territoriales via les Maisons Techniques, ces moyens permettront de garantir un niveau de prise en charge compatible avec les engagements de l'Agence
- La création d'un poste pour développer une activité au bénéfice de la performance énergétique des bâtiments (poste effectif au 01/09/22)

Un détail des missions est proposé au sein du rapport AG-22-04 (Programme d'activité prévisionnel 2022-2023).

Je vous propose de valider ce rapport concernant le bilan d'activité de IT04 au 05/10/2022, en vous demandant de bien vouloir en délibérer.

Rapport AG-22-04 – Programme d'activité prévisionnel 2022-2023

Concernant les prestations auprès des adhérents, l'activité 2022-2023 s'articulera autour de la consolidation des missions dans les domaines porteurs :

- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement,
- L'assistance technique dans le domaine de l'eau avec l'information des adhérents sur leurs obligations réglementaires et l'évolution de ces dernières,
- Le travail sur l'homogénéisation des livrables sera poursuivi en même temps que l'amélioration des processus de production de nos études.

Conformément aux éléments développés dans le rapport AG-22-03, la nouvelle organisation des services de IT04 sera effective dès la fin d'année avec l'objectif de développer les sujets suivants :

- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Performance énergétique des bâtiments » avec le recrutement d'un agent depuis le 01/09/22 pour développer cette activité. Elle se fera en concertation et complémentarité avec le Syndicat Départemental de l'Energie qui développe déjà des missions dans ce domaine :
 - Assistance / Conseil énergétique et technique en réhabilitation de bâtiment (Thermique du bâtiment - installations de chauffage – climatisation – ventilation – production d'eau chaude – éclairage – protection solaire - gestion technique - énergies renouvelables - solaire thermique – photovoltaïque – géothermie - chaufferie bois et réseaux de chaleur)
 - Audit énergétique (analyse détaillée des données du bâtiment, proposition de programmes d'économie d'énergie cohérents avec les objectifs de la politique nationale de transition énergétique)
 - AtMO Programmation technique et énergétique (élaboration d'un programme de travaux, accompagnement dans le cadre de la recherche des aides financières, aide à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre)
 - AtMO Assistance technique travaux (phases de préparations de chantier, de réalisation et la réception des travaux)
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Voirie » qui va se restructurer grâce à l'affectation de 2 agents pour développer cette activité :
 - Aménagement de voirie dans des problématiques urbanistiques (place de ville, stationnements, quartier, zone), sécuritaires (vitesse, risques), circulatoires (carrefour, déviation, entrée & traverse d'agglomération), accessibilités ou de franchissement (ouvrage d'art) : AMO complète dans les missions d'étude préalable, accompagnement du maître d'ouvrage dans les phases opérationnelles et réalisation
 - Aménagement d'infrastructure en usage des mobilités douces (piétons, vélos et connexions) : AMO complète dans les missions d'étude préalable, accompagnement du maître d'ouvrage dans les phases opérationnelles et réalisation
 - Avis et conseils sur les sujets précités

- La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) qui devrait connaître un fort développement dans les années à venir. Cette évolution se fera à moyens constants ce qui limitera la capacité de prise en charge des demandes d'adhérents. IT04 commence à être sollicité sur :
 - Les premières démarches (inventaire des Points d'Eau Incendie, vérification technique, arrêté communal...)
 - L'assistance à la réalisation des schémas directeurs de DECI
- La problématique du pluvial qui demande des compétences très spécifiques, peu ou pas disponibles y compris dans les plus grosses structures du département. Cette évolution se fera à moyens constants ce qui limitera la capacité de prise en charge des demandes d'adhérents. IT04 commence à être sollicité sur :
 - Les études hydrauliques sur des problématiques identifiées et/ou isolées
 - L'assistance à la réalisation des schémas directeurs d'assainissement pluvial
- La recherche de solutions d'externalisation de certaines missions avec intégration des enjeux de la commande publique directement par IT04 (mutualisation des achats). L'objectif est de valider la faisabilité de cette démarche à partir d'une mission maîtrisée par les services et sollicitée de manière récurrente par les adhérents (schémas directeurs assainissement et eau potable par exemple)

Concernant l'activité interne à IT04, 2022-23 sera consacré aux sujets suivants :

- Poursuite du partenariat avec notre cabinet d'experts comptables,
- Mise à jour des outils de communication (plaquettes, « lettres info » et site Internet) pour préciser notre catalogue de missions auprès des adhérents dans le but d'assurer une meilleure lisibilité de nos compétences,
- Administration du site Internet avec nos moyens propres comme lors de la création de ce dernier,
- Administration de la solution de gestion de notre activité en ligne (Dolibarr) et fiabilisation des outils informatiques pour la sauvegarde de nos bases de données ainsi que leur gestion quotidienne.

La transcription budgétaire de ce programme prévisionnel se fera au travers d'un Budget Primitif 2023 qui va connaître une évolution significative en termes de structure et de volume.

Les adhésions se feront avec une tarification inchangée sur 2023. Pour autant, une réflexion va être engagée à la demande du Conseil d'administration avec un double objectif : évaluer la pertinence du système de cotisations actuel (intérêt pour les adhérents, contraintes de gestion pour IT04) et proposer des pistes d'évolution (simplification si possible, amélioration de la lisibilité pour les adhérents et maintien des équilibres financiers pour IT04).

Il conviendra par contre d'envisager une révision des tarifs liés à nos propositions d'intervention. En effet, conformément à nos statuts et à la convention qui lie IT04 au Département, les coûts de la mise à disposition des services seront réévalués lors du prochain Conseil d'administration. Cette évolution est mécanique, la réglementation nous obligeant à intégrer les coûts de fonctionnement réels des entités qui contribuent à la vie de IT04, en l'occurrence ceux issus du Compte administratif du Département.

La prise d'effet de l'augmentation se fera sans le courant du premier trimestre 2023, après approbation par le Département et le conseil d'administration de IT04.

Les incertitudes liées à l'activité, et donc les recettes de fonctionnement, seront de 2 natures :

- Les recettes seront largement impactées par la situation économique globale, imprévisible à ce jour compte tenu de l'inflation des prix qui impacte la capacité financière de nos adhérents pour assurer le développement de leurs projets,
- Le délai de déploiement des nouveaux services aura une influence sur le niveau de recettes. Une évolution positive de 30% de ces dernières est envisageable compte tenu du déploiement de nouveaux services et des missions liées. Les recettes issues des cotisations seront stables.

Les dépenses de fonctionnement, largement liées aux recettes issues des prestations, suivront la même trajectoire que ces dernières :

- Les dépenses obligatoires, comme le remboursement des salaires des agents mis à disposition pour le fonctionnement administratif de l'Agence (1,5 ETP), seront maîtrisées,
- Une augmentation du remboursement des moyens humains mis à disposition, pour la réalisation des missions au profit des adhérents, qui sera symétrique aux recettes générées par ces missions,
- Les dépenses liées à la formation seront adaptées au développement de nouvelles missions et financées par le développement de l'activité dans les domaines concernés mais resteront stables par rapport au BP 2022,
- Les lignes budgétaires liées aux prestations externes seront ouvertes et alimentées de façon à pouvoir valider la faisabilité juridique et administrative liée à la mutualisation des achats avec les adhérents (Conseils et AMO),
- Hors évolution du catalogue de missions (mutualisation de l'achat public), qui se traiterait en tout état de cause par l'intermédiaire d'une Décision Modificative du budget, il est prévu une stabilisation des autres postes de dépenses.

Les dépenses d'investissement vont augmenter pour doter les nouveaux moyens techniques de l'Agence, notamment sur le volet des acquisitions de licences logicielles (modélisation sur le volet énergie, dessin technique).

Je vous propose d'approuver le présent rapport, en vous demandant de bien vouloir en délibérer.

Agence Départementale – Ingénierie et Territoires (IT 04)

Rapports proposés à l'Assemblée générale du 04 novembre 2022

Annexe au rapport AG-22-01

Budget Primitif 2021

Les budgets, ainsi que l'ensemble des documents comptables, au format comptable M52 sont disponibles sur simple demande (transmission du document numérique ou téléchargement à partir du site Internet de l'Agence).

Le budget primitif 2021 s'équilibre pour un montant de 391 621,22 euros HT en dépenses et en recettes. La hausse du budget primitif par rapport à 2020 s'explique par la reprise du résultat 2020 dès le budget primitif, alors qu'il se faisait habituellement au budget supplémentaire. On constate ainsi une stabilité entre le BP 2021 et le budget total voté en 2020 (BP+BS).

Le budget se présente avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il peut se synthétiser de la façon suivante.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
	Dépenses	Recettes
Investissement		
Crédits d'inv. Votés	2 781,35	2 407,97
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		373,38
Total de la section d'inv.	2 781,35	2 781,35
Fonctionnement		
Crédits de fonct. Votés	388 839,87	330 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		58 839,87
Total de la section de fonct.	388 839,87	388 839,87
Total du budget	391 621,22	391 621,22

Les tableaux ci-après présentent, en plus de la proposition de crédits 2021, les inscriptions au BP 2020 ainsi que le niveau de réalisation de cette même année (Exéc. 2020).

1 - Recettes de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
70 - 7068	Prestations de services - Autres	225 000,00	240 000,00	194 392,60
74 - 7473	Cotisation Département	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74 - 7474	Cotisations Communes et EPCI	45 000,00	40 000,00	46 740,60
	TOTAL	330 000,00	340 000,00	301 133,20

R 002 RESULTAT REPORTE	58 839,87
-------------------------------	-----------

V	TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES	388 839,87
---	--	------------

- 7068 – Prestations de services (225 000) : Cette ligne est issue de l'activité de IT04 en termes de prestations directement rendues aux adhérents. Elle est en légère hausse par rapport à l'exécution de 2020 en tenant compte d'une stabilisation des recettes liée à l'activité de l'année et un rattrapage des missions engagées en 2019 et 2020
- 7473 – Cotisation du Département (60 000) : Ce montant est celui de la cotisation minimale du Département mentionné à l'article 8 du règlement intérieur de IT04
- 7474 – Cotisation des communes et EPCI (45 000) : La légère diminution prévue est liée à l'anticipation du retrait de certaines communes. Certains adhérents ayant perdu la compétence « Eau » au profit de leur intercommunalité réfléchissent au maintien de leur adhésion. Le manque de lisibilité sur les autres missions de IT04 semble à l'origine de ce positionnement

2 - Recettes d'investissement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
040 - 28051	Amortissements - Concessions et droits similaires	249,17		
040 - 281838	Amortissements - Autres matériels informatiques	1 667,80	814,00	814,00
040 - 28188	Amortissements - Autres immobilisations corporelles	491,00	491,00	491,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 864,80	
	TOTAL	2 407,97	3 169,80	1 305,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF	373,38
--	--------

V	TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULEES	2 781,35
---	---	----------

Il s'agit exclusivement d'opérations d'ordre. Les amortissements et le solde d'exécution positif suffiront à couvrir les dépenses de la section.

3 - Dépenses de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
011 - 6042	Contrats de prestations de service	26 500,00	20 000,00	21 680,99
011 - 6168	Primes d'assurances	2 500,00	1 200,00	
011 - 6064	Achat de fournitures administratives	400,00	500,00	223,90
011 - 6068	Achat de fournitures diverses	750,00	750,00	481,61
011 - 60632	Achat de petit équipement	1 000,00	1 500,00	484,75
011- 60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	500,00	
011 - 6228	Autres services extérieurs - Divers	3 800,00	1 500,00	1 376,29
011 - 6135	Locations mobilières	1 000,00	1 500,00	
011 - 6182	Documentation générale et technique	250,00	300,00	
011 - 6184	Versement à des organismes de formation	4 000,00	3 600,00	
011 - 6225	Indemnité au comptable	200,00	200,00	151,45
011 - 62268	Autres honoraires, conseils	11 500,00	4 000,00	3 655,00
011 - 6231	Annonces & insertion	1 000,00	800,00	
011 - 6234	Réceptions	500,00	500,00	
011 - 63512	Taxes foncières	500,00	200,00	367,00
011 - 6358	Impôts sur les sociétés	1 000,00	2 000,00	
012 - 6215	Autres (Mise à disposition de personnel)	89 800,00	90 000,00	82 522,76
65 - 6581	Redevances pour concessions, brevets...		500,00	
65 - 65888	Autres (Mise à disposition de services)	231 025,00	207 450,00	186 715,50
67 - 673	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	
042 - 6811	<i>Dotations aux amortissements et provisions de charges</i>	2 407,97	1 305,00	1 305,00
022	<i>Dépenses imprévues</i>	9 706,90		
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 864,80	
	TOTAL F	388 839,87	340 669,80	298 964,25

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	------

V	TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. CUMULEES	388 839,87
----------	--	-------------------

- 6042 – Contrats de prestation de services (26 500) : Cette ligne sera utilisée notamment pour le paiement direct des prestations d'analyses au Laboratoire Vétérinaire Départemental (eaux usées), ou pour d'autres prestations liées aux commandes des adhérents. L'augmentation est liée à la croissance du nombre de bilans de pollution réalisés
- 6161 – Primes d'assurances (2 500) : Cela concerne le paiement des primes annuelles « multirisques » et « Responsabilité civile professionnelle ». Le doublement de l'enveloppe est lié au décalage de la prime 2020 sur 2021 (erreur de l'assureur lors du renouvellement du contrat)
- 6064 – Achat de fournitures administratives (400) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)

- 6068 – Achats de fournitures diverses (750) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 60632 – Achat de petit équipement (1 000) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 60636 – Habillement et vêtements de travail (500) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6228 – Autres services extérieurs (3 800) : Ligne destinée à l'achat de prestations d'hébergement de bases de données en ligne, du site Internet et l'abonnement à une offre d'accès Internet dédiée à IT04 pour la maintenance des bases de données en ligne. 2 000 € sont prévus pour souscrire une offre destinée à l'organisation du vote à distance pour notre prochaine Assemblée générale (cf. rapport précédents)
- 6135 – Locations mobilières (1 000) : En prévision de besoins liés au surplus d'activité sur le volet assainissement pendant la période estivale (préleveurs pour les bilans de pollution notamment)
- 6182 – Documentation générale et technique (250) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6184 – Versement à des organismes de formation (4 000) : En cas de besoin directement lié à l'activité de IT04. Ce montant permettra le financement de 2 formations spécialisées au profit d'agents mobilisés sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage poussées (conduite d'opérations, dossiers réglementaires, gestion du pluvial)
- 6225 – Indemnité au comptable (200) : Fait l'objet d'une délibération spécifique (CA-18-05)
- 62268 – Autres honoraires, conseils (11 500) : Ligne destinée au paiement du cabinet d'expertise comptable (1 500), pour finaliser l'étude d'extension du périmètre des assurances sur le volet « Conception » (2 000), et pour des missions d'assistance dans le but de structurer le volet commande publique (mutualisation des achats, validation juridique de nos procédures liées à la commande publique)
- 6227 – Frais d'actes et de contentieux (0) : Ouverture simple de la ligne
- 6231 – Annonces et insertions (1000) : Ligne prévue pour la publicité d'éventuels marchés de fournitures et services destinés à la revente auprès des adhérents (centrale d'achats ou groupements de commandes), ou pour les propres besoins de IT04 (sous-traitance notamment)
- 6234 – Réceptions (500) : Ligne qui sera notamment utilisée pour l'organisation de l'Assemblée générale
- 6215 – Mises à disposition (individuelles) du personnel du Département-CD04 (89 800) : Prévision de remboursement de la mise à disposition des 2 agents concernés (administration générale)
- 65888 – Mise à disposition des services du Département (231 025) : Cette ligne dépend directement du niveau d'activité de IT04 (recettes prévues en 7068) et du remboursement des services assurant le support des missions de IT04 (budget, comptabilité, juridique). Ce montant représente environ 800 jours de mobilisation des services
- 6711 – Intérêt moratoires (0) : Ouverture simple de la ligne
- 63512 – Taxes foncières (500) : Sur la base de l'avis reçu en fin d'année 2020
- 6358 – Impôt sur les sociétés (1 000) : En prévision de l'éventuel paiement d'un impôt 2020. Il est difficile d'anticiper de façon certaine le résultat fiscal de l'année 2020
- 6811 – Dotations aux amortissements (2 407,97) : Sur la base des investissements réalisés et du barème voté par notre Conseil d'administration

4 - Dépenses d'investissement

Imputation	Libellé	BP 2021	BP 2020	Exéc. 2020
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	600,00	300,00	249,17
21838	Autre matériel informatique	2 181,35	2 200,00	852,25
2188	Autre immobilisations corporelles	0,00	500,00	
	TOTAL	2 781,35	3 000,00	1 101,42

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	0,00
--	------

V	TOTAL DES DEPENSES D'INV. CUMULEES	2 781,35
---	---	----------

- 2051 – Acquisition de licences (600) : Acquisition de logiciels pour l'édition des livrables
- 21838 – Autre matériel informatique (2 181,35) : Acquisition de matériels de matériels informatiques pour le travail à distance (PC portable et webcam adaptée aux petites réunions)
- 2188 – Autres immobilisations corporelles (0) : Ouverture simple de la ligne

Annexe au rapport AG-22-02

Budget Primitif 2022

Les budgets, ainsi que l'ensemble des documents comptables, au format comptable M52 sont disponibles sur simple demande (transmission du document numérique ou téléchargement à partir du site Internet de l'Agence).

Le budget primitif 2022 s'équilibre pour un montant de 385 217,48 euros HT (391 621,22 euros HT en 2021) en dépenses et en recettes. La légère baisse du budget primitif par rapport à 2021 s'explique par la reprise du résultat négatif de l'exercice 2021 mais surtout par une baisse prévisionnelle de l'activité en matière de voirie.

Le budget se présente avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il peut se synthétiser de la façon suivante.

	Dépenses	Recettes
Investissement		
Crédits d'inv. Votés	2 246,18	2 028,84
RAR N-1		
001 Solde d'exé. section d'inv.		217,34
Total de la section d'inv.	2 246,18	2 246,18
Fonctionnement		
Crédits de fonct. Votés	382 971,30	325 000,00
RAR N-1		
002 Résultat de fonct. Reporté		57 971,30
Total de la section de fonct.	382 971,30	382 971,30
Total du budget	385 217,48	385 217,48

Les tableaux ci-après présentent, en plus de la proposition de crédits 2022, les inscriptions au BP 2021 ainsi que le niveau de réalisation de cette même année (Exéc. 2021).

1 - Recettes de fonctionnement

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
70 - 707	Vente de produits finis			
70 - 7068	Prestations de services - Autres	220 000,00	225 000,00	195 674,25
77 - 7788	Autres produits exceptionnels			
74 - 7473	Cotisation Département	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74 - 7474	Cotisations Communes et EPCI	45 000,00	45 000,00	50 554,37
74 - 7475	Cotisation autre groupement de collectivités et EP			
	TOTAL	325 000,00	330 000,00	306 228,62

R 002 RESULTAT REPORTE	57 971,30
-------------------------------	-----------

V	TOTAL DES RECETTES DE FONCT. CUMULEES	382 971,30
----------	--	------------

- 7068 – Prestations de services (220 000) : Cette ligne est issue de l'activité de IT04 en termes de prestations directement rendues aux adhérents. Elle est en légère baisse par rapport au BP 2021 en tenant compte d'une baisse prévisible de l'activité sur la thématique de la voirie. Avec moins de 10 000 euros HT de commandes en cours, cette activité ne pourra pas participer de façon significative au chiffre d'affaire 2022. L'affectation de moyens humains dédiés (délibération du Département en date du 25/03/22) ne produira pas d'effets budgétaires avant septembre, dans le meilleur des scénarios. Les autres thématiques ne sont par ailleurs plus en capacité de combler la chute régulière de l'activité « Voirie »
- 7473 – Cotisation du Département (60 000) : Ce montant est celui de la cotisation minimale du Département mentionné à l'article 8 du règlement intérieur de IT04
- 7474 – Cotisation des communes et EPCI (45 000) : Le niveau des cotisations annuelles maximal a été estimé entre 45 000 et 50 000 € compte tenu des modalités d'adhésion en vigueur

2 - Recettes d'investissement

RECETTES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
040 - 28051	Amortissements - Concessions et droits similaires	418,15	249,17	249,17
040 - 281838	Amortissements - Autres matériels informatiques	1 119,69	1 667,80	1 667,80
040 - 28188	Amortissements - Autres immobilisations corporelles	491,00	491,00	491,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
	TOTAL	2 028,84	2 407,97	2 407,97

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF	217,34
--	--------

V	TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULEES	2 246,18
----------	---	----------

Il s'agit exclusivement d'opérations d'ordre. Les amortissements et le solde d'exécution positif suffiront à couvrir les dépenses de la section.

3 - Dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
011 - 6042	Contrats de prestations de service	34 000,00	26 500,00	31 643,32
011 - 6161	Primes d'assurances	2 500,00	2 500,00	1 093,06
011 - 6064	Achat de fournitures administratives	500,00	400,00	
011 - 6068	Achat de fournitures diverses	750,00	750,00	
011 - 60632	Achat de petit équipement	1 000,00	1 000,00	515,03
011- 60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	500,00	
011 - 6228	Autres services extérieurs - Divers	1 500,00	3 800,00	1 376,04
011 - 6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	
011 - 6182	Documentation générale et technique	250,00	250,00	
011 - 6184	Versement à des organismes de formation	4 000,00	4 000,00	
011 - 62268	Autres honoraires, conseils	7 500,00	11 500,00	1 155,00
011 - 6231	Annonces & insertion	1 000,00	1 000,00	
011 - 6234	Réceptions	500,00	500,00	
011 - 63512	Taxes foncières	500,00	500,00	363,00
011 - 6358	Impôts sur les sociétés	1 000,00	1 000,00	
012 - 6215	Autres (Mise à disposition de personnel)	89 800,00	89 800,00	87 741,77
65 - 65888	Autres (Mise à disposition de services)	219 142,46	231 025,00	180 802,00
67 - 673	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	
042 - 6811	Dotations aux amortissements et provisions de charges	2 028,84	2 407,97	2 407,97
022	Dépenses imprévues	15 000,00	9 706,90	
023	Virement à la section d'investissement			
	TOTAL F	382 971,30	388 839,87	307 097,19

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	------

V	TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. CUMULEES	382 971,30
----------	--	-------------------

- 6042 – Contrats de prestation de services (34 000) : Cette ligne sera utilisée notamment pour le paiement direct des prestations d'analyses au Laboratoire Vétérinaire Départemental (eaux usées), ou pour d'autres prestations liées aux commandes des adhérents. L'augmentation est liée à la croissance du nombre de bilans de pollution réalisés
- 6161 – Primes d'assurances (2 500) : Cela concerne le paiement des primes annuelles « multirisques » et « Responsabilité civile professionnelle ». Le doublement de l'enveloppe est lié aux incertitudes sur la date d'émission de l'échéance de paiement. 2022 pourrait nécessiter de payer l'année en cours (facture de janvier 2022) et l'année 2023 (facturation en décembre prochain)

- 6064 – Achat de fournitures administratives (500) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6068 – Achats de fournitures diverses (750) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 60632 – Achat de petit équipement (1 000) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 60636 – Habillement et vêtements de travail (500) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6228 – Autres services extérieurs (1 500) : Ligne destinée à l'achat de prestations d'hébergement de bases de données en ligne, du site Internet et l'abonnement à une offre d'accès Internet dédiée à IT04 pour la maintenance des bases de données en ligne
- 6135 – Locations mobilières (1 000) : En prévision de besoins liés au surplus d'activité sur le volet assainissement pendant la période estivale (préleveurs pour les bilans de pollution notamment)
- 6182 – Documentation générale et technique (250) : En prévision de besoins non pris en charge par la convention de mise à disposition des services (budget non disponible ou besoin spécifique non couvert sur les marchés publics du CD04)
- 6184 – Versement à des organismes de formation (4 000) : En cas de besoin directement lié à l'activité de IT04. Ce montant permettra le financement de 2 formations spécialisées au profit d'agents mobilisés sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage poussées (conduite d'opérations, dossiers réglementaires, gestion du pluvial)
- 62268 – Autres honoraires, conseils (7 500) : Ligne destinée au paiement du cabinet d'expertise comptable (1 500). En fonction de l'avancée des réflexions sur la volonté de structurer le volet commande publique (mutualisation des achats, validation juridique de nos procédures liées à la commande publique), une première mission de conseil sera lancée fin 2022
- 6231 – Annonces et insertions (1000) : Ligne prévue pour la publicité d'éventuels marchés de fournitures et services destinés à la revente auprès des adhérents (centrale d'achats ou groupements de commandes), ou pour les propres besoins de IT04 (sous-traitance notamment)
- 6234 – Réceptions (500) : Ligne qui sera notamment utilisée pour l'organisation de l'Assemblée générale
- 6215 – Mises à disposition (individuelles) du personnel du Département-CD04 (89 800) : Prévision de remboursement de la mise à disposition des 2 agents concernés (administration générale)
- 65888 – Mise à disposition des services du Département (219 142) : Cette ligne dépend directement du niveau d'activité de IT04 (recettes prévues en 7068) et du remboursement des services assurant le support des missions de IT04 (budget, comptabilité, juridique). Ce montant représente environ 700 jours de mobilisation des services
- 63512 – Taxes foncières (500) : Sur la base de l'avis reçu en fin d'année 2021
- 6358 – Impôt sur les sociétés (1 000) : En prévision de l'éventuel paiement d'un impôt 2021. Il est difficile d'anticiper de façon certaine le résultat fiscal de l'année 2021
- 6811 – Dotations aux amortissements (2 028) : Sur la base des investissements réalisés et du barème voté par notre Conseil d'administration

4 - Dépenses d'investissement

DEPENSES				
Imputation	Libellé	BP 2022	BP 2021	Exéc. 2021
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences		600,00	418,15
21838	Autre matériel informatique		2 181,35	2 145,86
2188	Autre immobilisations corporelles	2 246,18	0,00	
	TOTAL	2 246,18	2 781,35	2 564,01

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	0,00
--	------

V	TOTAL DES DEPENSES D'INV. CUMULEES	2 246,18
---	---	----------

- 2051 – Acquisition de licences (0) : Acquisition de logiciels pour l'édition des livrables
- 21838 – Autre matériel informatique (0) : Acquisition de matériels de matériels informatiques
- 2188 – Autres immobilisations corporelles (2 246) : En prévision de l'acquisition de matériel sur la thématique de l'énergie (création d'un poste de catégorie A prévu au niveau du Département avec mise à disposition de IT04) – Caméra thermique ou sonde de mesure